IMT Nuremberg Archives

H – 4192

International Court of Justice

H4192 - 0002

N° 3

B 43973

13

Exhibit R.F. 3
Filed Jan. 17, 1946
[illegible]

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMES DE GUERRE

RF 3

Fr. filed Jan. 17, 1946
No 3
H4192 – 0003
TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE – TRIBUNAL

HAUTE COUR DE JUSTICE

PROCÈS DU MARÉCHAL PÉTAIN

PRESIDENCE DE M. LE PREMIER PRESIDENT MONGIBEAUX

DIXIÈME AUDIENCE. — JEUDI 2 AOUT 1945

M. le premier président. — Monsieur le bâtonnier, quel est le témoin que vous désirez faire entendre ?

M. le bâtonnier Payen. — Nous pourrions commencer par M. Léon Noël, ambassadeur de France.

M. le premier président. — J'ai reçu une lettre du général Juin qui déclare qu'il lui est impossible de se présenter:

« Envoyé en mission par le chef du Gouvernement provisoire, je suis dans l'obligation, dit-il, de quitter Paris le 1er août pour aller passer quelques jours en Allemagne. J'ai l'honneur de vous informer qu'il ne me sera pas possible de présenter ma déposition devant la Haute Cour à la date prévue ».

M. le bâtonnier Payen. — Ce n'est pas une surprise complète, mais enfin s'il est absent pour quelques jours je crois qu'il y aurait encore des possibilités de l'entendre. Je n'insiste pas.

Voici un télégramme; je ne sais s'il est adressé au Maréchal ou aux avocats, peu importe:

« Les anciens combattants des Etats-Unis qui ont eu l'honneur de combattre en France avec le général Pershing et qui vous ont admiré... »

— Evidemment, ce n'est pas à moi que ça s'adresse.

« ...comme soldat et comme patriote, pendant toutes ces années, vous saluent avec confiance et avec amitié non diminuée à cette heure de danger. Ils sont d'avis que le procès ne représente pas l'opinion du peuple français, et prient que la conscience de la France lui fasse terminer l'affaire.

« Signé: Le directeur du Comité national républicain militaire, etc. »

Voici le télégramme qui passera sous les yeux de la Cour.

DEPOSITION DE M. NOEL

Ambassadeur de France.
Domicile: 41, rue Saint-Dominique, Paris.

(*Le témoin prête serment.*)

Me Isorni. — Monsieur le président, nous avons fait citer M. l'ambassadeur Noël. Nous savons que, dès après l'armistice, il est devenu un adversaire de la politique du Maréchal, mais nous l'avons fait citer sur un point particulier : la négociation même de la convention d'armistice, et notamment d'un article qui a paru préoccuper la Haute Cour: la négociation de l'article 19 des conventions d'armistice.

M. le premier président. — Autant que possible, ne répondez qu'à cette question, car il faudrait bien qu'on renonce à cette habitude qui paraît s'instaurer ici : c'est de faire des conférences, pleines d'intérêt sans doute, mais des conférences d'état-major, des conférences politiques, etc.

M. Noël. — Je m'efforcerai d'être très bref, ne serait-ce que parce que, ce qui est un peu paradoxal, ce n'est pas l'accusation mais la défense qui m'a cité. Je crois qu'il est indispensable pour préciser exactement la portée des réponses que je vais faire aux deux questions qui m'ont été posées, de fournir à la Haute Cour quelques brèves explications préliminaires.

Je n'ai pas du tout l'intention de reprendre ici, même en abrégé, les longues déclarations que j'ai apportées à l'instruction, mais il me paraît indispensable de fixer rapidement, aussi rapidement que possible, certains faits et d'indiquer ma position.

En juin 1940, j'étais encore accrédité auprès du gouvernement polonais en exil, et je l'avais suivi dans la région de Bordeaux. Le 19 juin, j'ai été désigné pour faire partie de la délégation d'armistice. Je n'avais pas été mis en mesure de donner un avis sur le principe ou sur l'opportunité de la demande d'armistice. Je n'avais pas été davantage pressenti ni prévenu de la désignation dont j'allais être l'objet. Je n'en ai été averti qu'alors que la composition de la délégation avait déjà été adressée aux Allemands.

A Rethondes comme à Rome, je me suis abstenu de signer la convention; j'estimais qu'une convention d'armistice était avant tout essentiellement un acte d'ordre militaire, que j'avais été adjoint à la délégation comme conseiller diplomatique et administratif et que c'était par conséquent à un militaire, en l'espèce au chef de la délégation, qu'il appartenait de prendre la responsabilité des modalités de la convention.

Ma présence à Rethondes, si cruelle qu'elle ait pu être pour moi, n'a pas cependant, je crois, été tout à fait inutile. J'ai pu obtenir personnellement une des deux seules modifications que nous avons réussi à arracher aux Allemands, qui nous avaient, dès le début, affirmé que c'était à prendre ou à laisser, qu'il nous fallait accepter la convention ou nous en aller retourner aux avant-postes.

J'ai obtenu la modification en ce qui concerne l'article 17 pour prévoir éventuellement le ravitaillement de la zone non occupée par la zone occupée. J'ai obtenu également un certain nombre de réponses qui, je crois, auraient pu être utilisées dans la suite, de la part des généraux allemands, du général Jodl, celui qui a signé à Reims, au mois de mai dernier, la capitulation sans condition de l'Allemagne, et du général, futur maréchal, Keitel, qui, quelques semaines après, devait signer à Berlin la ratification de cette capitulation.

C'est ainsi que je les ai amenés à déclarer de la façon la plus catégorique qu'en aucun cas ils ne se mêleraient d'administration, que les droits qu'ils se faisaient reconnaître par la convention étaient purement et simplement ceux qu'en pareil cas le droit international, les usages internationaux reconnaissent aux armées d'occupation, c'est-à-dire ceux indispensables pour assurer la sécurité, les transports, les besoins en ravitaillement de ces armées. Et de même en pensant à l'Alsace et à la Lorraine, je leur ai fait dire que les autorités administratives et judiciaires des territoires occupés resteraient en place, en fonction, et pourraient librement correspondre avec le Gouvernement.

De même encore, j'ai obtenu d'eux cette affirmation que, le cas échéant, ils se prêteraient au ravitaillement de la France par un organisme international. Je crois devoir ajouter, en ce qui concerne l'armistice, malgré mon désir d'être très bref, pour répondre à une question qui, si je ne me trompe, a déjà été agitée ici, que le texte de la convention ne comportait aucune clause secrète. Il n'y a aucun mystère dans ce texte. Il n'a pas été publié au *Journal officiel*, pas plus que n'avait été publié le glorieux texte de 1918. Mais il a été publié presque immédiatement en brochure dans les deux zones, dans certains journaux de la zone non occupée et en annexe dans un certain nombre d'ouvrages qui ont paru depuis l'été 1940.

Par conséquent, toutes les concessions qui ont été accordées aux Allemands, en dehors du cadre de l'armistice, correspondaient à des exigences qui étaient contraires à l'armistice de Rethondes.

Après l'armistice, le 26 juin, à Bordeaux, le général Huntziger a été appelé en conseil des ministres à faire une réponse sur ce qui s'était passé. J'ai demandé et obtenu la parole après lui. Ce fut essentiellement pour affirmer qu'il était indispensable que la France, dans son malheur, conservât, dans toute la mesure du possible, un contact aussi étroit et aussi amical que les circonstances le permettraient, avec l'Angleterre et avec les Etats-Unis.

Le 9 juillet, j'ai été envoyé à Paris comme délégué général du gouvernement dans les territoires occupés. Dix jours après, j'ai demandé à être relevé de mes fonctions.

Pierre Laval, qui venait d'être nommé président du conseil et désigné comme

B 43974

H4192 – 0004

successeur éventuel du nouveau chef de l'Etat, était arrivé à Paris. Il était entré immédiatement en rapport avec les Allemands, spécialement avec Abetz, qui, sans titre officiel, sans fonction diplomatique, s'était installé dans l'ambassade de la rue de Lille et avait repris son ancien métier d'agent de propagande et de distributeur de fonds.

Laval était entré en pourparlers avec les Allemands en dehors de moi, et j'avais senti tout de suite qu'il s'était engagé sur la voie qui allait nous conduire à Montoire et ailleurs.

Dans une longue, dans une émouvante conversation que j'ai eue avec lui, rue de Grenelle où j'étais installé au ministère du travail, je lui ai dit ma façon de penser. Je l'ai mis en garde contre ce qui allait inévitablement se produire et qui allait nous conduire à de nouvelles catastrophes. J'ai formulé mon point de vue de la façon la plus nette et la plus catégorique dans les jours suivants, à Vichy, auprès du Maréchal et de ses collaborateurs.

J'estimais qu'après l'armistice et malgré l'armistice, une politique s'imposait à la France : il fallait se cramponner aux clauses de l'armistice pour éviter d'être entraîné au-delà. Il fallait refuser son consentement à toutes les exigences nouvelles de l'Allemagne. Et lorsqu'en fait nous serions obligés — il fallait le prévoir bien évidemment — de subir à nouveau la loi du vainqueur, il fallait prendre toutes les dispositions nécessaires pour bien marquer, dans chaque cas, que nous réservions nos droits, que nous ne cédions qu'à la force; et, au besoin, il fallait protester solennellement.

Cette politique était possible. J'en étais convaincu dès ce moment-là. Elle était possible. Elle aurait sauvegardé ce qu'on aurait pu sauvegarder de la dignité de la France; elle aurait permis de préparer et, sans doute, de hâter la libération de notre pays.

Elle était possible, et je n'en citerai qu'une preuve. Quand, au milieu de juillet 1940, Hitler, sortant complètement du cadre de l'armistice, a formulé des exigences nouvelles, quand il a demandé des bases sur la Côte de la Méditerranée, quand il a demandé des bases aériennes et navales en Afrique du Nord, le Gouvernement, le conseil des ministres a délibéré à deux reprises sur ces exigences : il s'est décidé à les repousser. On s'attendait à des événements extraordinaires. J'étais encore en fonctions à Paris à ce moment-là; on m'avait prévenu, de Vichy, qu'il fallait prévoir une occupation de certaines parties du territoire non occupé, des arrestations, etc. En fait, il ne s'est rien produit.

C'est seulement au mois de mai suivant, 1941, que, pour la première fois, on a vu réapparaître dans les exigences allemandes, dans les réclamations allemandes, la question des bases, sous une forme d'ailleurs assez restreinte, (je crois qu'on en a parlé déjà ici) puisqu'il n'était question, à ce moment-là, que de Bizerte.

Cette politique était possible. Et tout compte fait, — je crois que l'exemple de la Belgique est là pour le prouver, — tout compte fait, elle n'aurait pas, je crois, si elle avait été suivie, coûté à la population des territoires occupés une somme de souffrances beaucoup plus considérable. Et cela, pour un profit moral et matériel incommensurable.

J'ai senti tout de suite, en causant avec Laval, en observant ce qui s'était passé dès mon arrivée à Paris, que le nouveau Gouvernement tournait le dos délibérément à cette politique nationale.

Il avait déjà, d'ailleurs, préludé à ces erreurs dès le 17 juin; dans la déclaration du 17 juin, le nouveau président du conseil avait dit — vous vous en souvenez: « Il faut cesser le combat ». Et vous vous souvenez, messieurs, comment le pays et une grande partie de l'armée ont interprété ces mots.

Au mois de mai 1943, en Italie, Badoglio et, au début de cette année, en 1945, Doenitz en Allemagne, lorsqu'ils ont engagé ou essayé d'engager des pourparlers avec les Alliés pour obtenir la cessation des hostilités, n'ont pas employé une formule analogue: ils ont affirmé solennellement au monde que la lutte de poursuivait et qu'elle serait menée jusqu'au bout.

Ces cinq petits mots — « il faut cesser le combat » — nous ont valu des milliers et des milliers de prisonniers. Ils ont valu des morts, car il y a des localité où la population, croyant la guerre terminée, ne s'est pas mise à l'abri quand des avions ennemis sont venus la bombarder et la mitrailler.

Je considérais que cette formule équivalait, avant l'armistice, à une capitulation sans condition, qu'elle allait mettre les hommes qui auraient la triste charge d'aller dans les lignes allemandes chercher le « diktat » d'Hitler, dans la position que vous devinez.

En outre, dès le début, une faute que l'Histoire retiendra, avait été commise. Il paraîtra invraisemblable qu'entre le 17 juin, date à laquelle l'armistice a été demandé, et le 25 juin, date à laquelle la convention est entrée en vigueur, on n'ait pas pris les mesures nécessaires pour mettre à l'abri au moins une partie importante de notre flotte.

Avant de quitter Bordeaux, pour rejoindre les lignes allemandes, le général Huntziger et moi, nous avons été reçus par M. le Président de la République, M. Lebrun. C'était à la fin d'un conseil des ministres. J'ai, à ce moment-là, dit à l'amiral Darlan qu'il était inconcevable que la France, même si les Allemands faisaient de cela une condition *sine qua non* de la suspension des hostilités, pût être amenée à laisser la flotte tomber entre les mains des Allemands. L'amiral Darlan m'a répondu de la façon la plus catégorique. « Ne vous inquiétez pas. Cela n'arrivera pas. Les Allemands ne mettront pas la main sur la flotte. Les ordres sont donnés ».

J'avoue que je ne connaissais pas, à ce moment-là, l'amiral Darlan. C'était la première fois que je parlais avec lui. J'avoue que j'ai cru que les ordres auxquels faisait allusion l'amiral de la flotte n'étaient pas ceux qui allaient aboutir au suicide de la plus belle flotte que la France ait jamais possédée.

Je me suis donc rendu compte tout de suite que le nouveau gouvernement s'était engagé, à la faveur, il faut bien le dire, à la faveur de l'affreuse équivoque créée par de glorieux souvenirs, et qui a troublé les esprits et les cœurs de tant de Français, que le gouvernement s'était engagé sur la pente fatale des abandons successifs, de la servilité, des exigences trop facilement acceptées, des concessions offertes.

Je dis: « des exigences trop facilement acceptées ». Ici encore, permettez-moi de citer un fait, d'autant qu'il y a été fait allusion ici dans des conditions un peu inexactes: il s'agit de la fixation de l'indemnité d'occupation.

Cette indemnité n'a pas été fixée par la convention d'armistice, elle n'avait pas à l'être. Mais quelques jours plus tard, à Wiesbaden, la commission allemande d'armistice a mis en avant ce chiffre formidable, ridicule, qui dépassait infiniment le montant des frais d'entretien des troupes d'occupation, de 20 millions de marks.

Eh bien, cette somme sur laquelle les Allemands s'attendaient probablement à un marchandage, a été acceptée presque sans discussion.

J'ai parlé de concessions offertes. La liste en serait longue, et cela a commencé par un fait qui n'était peut-être qu'un petit fait, mais qui a facilité l'intrusion des Allemands dans l'administration française: on leur a offert malgré moi, contrairement à mes instructions — et une première fois, ils ont refusé cette offre, mais comme elle a été réitérée, ils ont fini par l'accepter — on leur a offert de leur communiquer les mouvements administratifs.

Encore une fois, la liste serait longue de ces concessions offertes, jusqu'à la politique de collaboration elle-même, car je suis convaincu que quelles que fussent leurs arrière-pensées, en juin et juillet 1940, les Allemands n'avaient pas soupçonné, un seul instant, à ce moment-là, qu'ils trouveraient certains Français aussi complaisants et aussi dociles.

Une chose encore m'avait inquiété et indigné: c'était de voir le nouveau régime faire appel à la collaboration de traîtres avérés, d'agents de l'Allemagne, connus pour tels avant la guerre, comme de Brinon, Scapini, en attendant que les Benoît-Méchin et les Marion, à la collaboration d'ambitieux jusque-là déçus, et de naïfs sans expérience, mais qui, tous, présentaient un trait commun: c'est qu'ils étaient fermement décidés à profiter des malheurs de la patrie pour édifier leurs fortunes, et souvent, pour satisfaire leurs passions politiques.

Je me suis donc retiré, et je crois pouvoir dire que j'ai été le premier, et un certain temps le seul, dans la France métropolitaine, à le faire. J'ai refusé, dans la suite, tous les postes qui m'ont été offerts.

Ainsi, messieurs, point d'ambiguïté, point de malentendu possible. Vous savez maintenant quelle était mon opinion, et sur celui que vous avez à juger, et sur ses auxiliaires, et sur sa politique.

Deuxième observation qui sera très brève et qui concerne le général Huntziger, qui m'amène d'ailleurs à répondre à la première des questions posées.

Si — il m'est pénible, évidemment, de mettre en cause, même sous cette forme, ici, quelqu'un qui n'est plus là pour se défendre — si, après l'armistice — et je le lui ai dit et écrit à plusieurs reprises — j'ai blâmé la faiblesse dont le général Huntziger a fait preuve, parfois, dans ses fonctions de représentant de la France auprès de la commission d'armistice de Wiesbaden et comme ministre de la guerre, je dois reconnaître et je tiens à reconnaître qu'à Rethondes comme à Rome, j'ai trouvé en lui un chef évidemment profondément découragé par l'effondrement qui datait d'un mois de son armée, mais un chef patriote, bouleversé par les malheurs du pays, navré, indigné de l'étendue des exigences allemandes, et spécialement de celles concernant l'occupation d'une grande partie du territoire, un chef qui s'est montré très digne vis-à-vis des Allemands et qui, dans des circonstances morales et matérielles infiniment pénibles, a fait, je l'affirme, tout ce qu'il devait faire, tout ce qu'un général français devait faire pour atténuer les exigences de l'ennemi, jusqu'au moment où l'ultimatum du général Keitel, qui nous laissait cinquante-cinq minutes pour conclure la conversation ou nous en aller, nous est parvenu, et où l'ordre a été téléphoné de Bordeaux, de signer la convention d'armistice.

B 43975

H4192 – 0005

Ceci, par conséquent, vous fera comprendre que pendant ces journées atroces où je n'ai cessé de travailler avec le général Huntziger et l'observer, je n'ai rien constaté, je n'ai rien perçu, je n'ai rien deviné qui soit de nature à laisser supposer que cet homme et le groupe auquel il appartenait, aient pu, à l'avance, se mettre d'accord avec les Allemands pour préparer la défaite et la sanctionner par un armistice.

Je réponds maintenant à la seconde question qui m'a été posée et je serai très bref ici, celle concernant les réfugiés politiques allemands.

Quand la délégation française à Rethondes s'est trouvée en présence du texte de la convention, elle a demandé instamment que ce texte fût amputé de l'article 19 qui était exorbitant du droit international, et il faut bien le dire — d'ailleurs, le général Huntziger l'avait dit lui-même à la délégation allemande en essayant de faire ainsi appel à une fibre qu'il croyait plus sensible chez les généraux allemands — qui était contraire à l'honneur. Et le Gouvernement de Bordeaux, à deux reprises, a téléphoné à la délégation pour lui donner l'ordre d'insister dans ce sens. La délégation l'a fait. Ce fut en vain: les Allemands ont présenté cette clause, l'article 19, comme une condition *sine qua non* de l'armistice.

Cependant, au cours des discussions qui ont eu lieu à ce sujet, nous avons obtenu de Keitel certaines déclarations, je dirai même certains engagements. Keitel a affirmé que les Allemands n'useraient de cet article que dans des cas très peu nombreux, et il a ajouté que les Allemands ne demanderaient la livraison que de ceux qu'ils appelaient « les incitateurs à la guerre ».

Il y avait là, incontestablement, une base solide pour une défense, pour une discussion, et, par exemple, il était facile d'affirmer que le pauvre et doux Breitcheid n'était pas un incitateur à la guerre.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, on aurait eu le temps de prendre les mesures nécessaires pour faire partir les principaux, tout au moins, de ces réfugiés politiques, entre le 21 au soir, au moment où les conditions d'armistice ont été connues pour la première fois à Bordeaux, et le 25. On aurait eu le temps de le faire aussi après, en procurant à ces malheureux des papiers qui leur auraient permis, sans doute, de gagner l'Angleterre.

J'ajouterai que, sur ce point, à Rome, nous nous sommes trouvés en présence d'une exigence semblable. La délégation française, sans avoir eu besoin de recevoir d'instructions du gouvernement, a vivement insisté pour que l'article correspondant à l'article 19, fût supprimé, et Badoglio, après conversation téléphonique avec Ciano, a consenti à cette suppression.

C'est ainsi que la Convention de Rome n'a pas fait mention des réfugiés politiques.

M. le premier président. — Vous avez terminé ?

M. Noël. — J'ai terminé.

Un juré. — Je voudrais demander au témoin s'il n'a pas été en relations avec Raphaël Alibert ?

M. Noël. — Oui, monsieur, j'ai été collègue de Raphaël Alibert dans notre jeunesse, quand nous étions l'un et l'autre auditeurs au Conseil d'Etat.

Le même juré. — Etiez-vous en rapports avec lui au moment des événements de juin et juillet, ou après ?

M. Noël. — Au moment des événements de juin et juillet, étant aux environs de Bordeaux, dans des conditions que j'ai indiquées, je suis allé effectivement le voir à plusieurs reprises, pour essayer d'avoir des nouvelles sur ce qui se passait et se préparait.

Mais je dois ajouter — et je réponds, je pense, à ce qui est dans votre esprit — je dois ajouter qu'à ce moment-là, il ne m'a donné aucun élément d'information sur ce qui a particulièrement intéressé la Haute Cour dans ces derniers jours, sur les événements, les manœuvres, les intrigues qui ont précédé l'armistice.

Sur ce point, pendant cette période jusqu'au moment où, à la fin de la matinée du 19 juin, j'ai appris que j'étais désigné pour faire partie de la délégation, je n'étais qu'un homme de la rue et je n'ai pas pu, ni par Raphaël Alibert, ni par aucun autre, avoir aucune information qui soit de nature à intéresser la Haute Cour.

M. Marcel Lévêque. — Monsieur l'ambassadeur, voulez-vous nous dire, selon vous, quelle est la part de responsabilité du Maréchal dans l'utilisation néfaste qui a été faite des clauses de l'armistice ?

M. Noël. — Il m'est assez difficile de répondre à cet égard parce que je suis resté, comme vous l'avez vu, très peu de temps, en réalité, en contact avec Vichy et, par conséquent, je n'ai pas suivi les déviations que j'avais prévues à la politique qui s'était esquissée dès le lendemain de l'armistice.

Un juré. — Il est évidemment intéressant pour nous de savoir si la part du Maréchal était prépondérante ou si c'est Laval qui avait cette part prépondérante ou un autre, car enfin c'est un élément du procès.

Un juré. — M. l'ambassadeur, si j'ai bien compris votre déposition, vous avez expliqué que, dès le début de l'armistice, vous aviez été un résistant en somme. Avez-vous eu l'impression que c'était aussi la conviction du peuple français, qu'il fallait résister aux clauses de l'armistice et à tout ce qui pourrait suivre et, par conséquent, que la politique de collaboration était profondément hostile aux tendances de l'âme française ?

M. Noël. — Eh bien ! jusqu'au milieu de juillet — j'étais arrivé à Paris le 9 juillet — il était difficile de se rendre compte de l'état d'esprit du peuple français ; le désarroi était tel qu'il était difficile de se faire une opinion, même à Paris dont la population était singulièrement réduite en nombre.

Mais, ce que je peux dire et ce que je tiens à affirmer, puisque l'occasion s'en présente, c'est qu'à cette époque, dès les jours qui ont suivi immédiatement le 14 juillet, j'ai senti dans la population de la région parisienne un magnifique et un merveilleux réveil de l'opinion et du patriotisme français: j'ai considéré — je l'ai dit à ce moment-là — que l'on avait le devoir de s'appuyer sur ce mouvement-là. Et je crois répondre à votre question: cela a été pour moi le point de départ de la résistance.

M. le premier président. — M. le procureur, pas de questions ?

M. le procureur général. — Je n'ai aucune question à poser au témoin dont la déposition est de nature à jeter une lumière certaine sur le procès.

M. le premier président. — Pas d'observations de la part du Maréchal ?

DEPOSITION DE M. LE GENERAL SERIGNY

M. le premier président. — Quels sont vos nom, prénom, âge et qualité ?

M. le général Serigny. — Serigny (Bernard), général de corps d'armée, 74 ans, domicilié à Paris.

(*Le témoin prête serment.*)

M. le premier président. — Quelles questions avez-vous à poser M. le bâtonnier ?

M. le bâtonnier Payen. — Le général Serigny ici présent a travaillé longtemps et souvent avec le Maréchal, et on peut dire qu'il était dans son intimité dans une certaine mesure.

La première question que je veux lui poser est celle-ci: est-ce qu'il a eu l'occasion, dès avant l'armistice et depuis, de parler au Maréchal de M. Laval et quels étaient les sentiments du Maréchal en ce qui concerne M. Laval ?

M. le général Serigny. — La question de M. Laval se rapporte au voyage du Maréchal en 1940, au mois de janvier, à Paris.

Un témoin, M. Daladier, à l'instruction, a déclaré que, dans une lettre personnelle du Maréchal Pétain au général George, il lui avait manifesté son intention de venir à Paris et qu'il lui avait dit: « Je suis venu à Paris. J'ai rencontré des civils et des militaires ».

Des esprits ingénieux et certainement bien intentionnés en ont conclu que le Maréchal avait préparé un complot.

Je tiens à dire ici que je suis de ceux qui ont été conviés par le Maréchal lors de ce voyage. Nous avons déjeuné ensemble, lui, le général Antoine, ancien major général des armées françaises, et moi, au Café de Paris, dans la salle commune.

Il n'a pas été question de politique intérieure. Il n'a pas été question de M. Laval.

En revanche, le Maréchal nous a dit qu'il était extrêmement inquiet de l'attitude de l'Espagne vis-à-vis de la France, qu'il faisait tout son possible pour empêcher un coup de poignard dans le dos, mais que, malheureusement, les phalangistes se dressaient contre lui.

Il nous a ajouté qu'il faisait tout son possible pour être reçu par le Caudillo, qu'il faisait toutes les cajoleries possibles aux évêques mais que, malgré tout, il n'arrivait à rien.

Ceci dit, monsieur le président, je voudrais vous dire quelques mots d'une conversation que j'ai eue avec le Maréchal, le 11 juin 1940. Je crois qu'elle est de nature à éclaircir des débats qui ont été assez obscurs en ce qui concerne l'armistice.

On a dit que, dès le 25 mai, le Maréchal était décidé à demander l'armistice.

Or, le 11 juin, au matin, à 11 heures, j'ai reçu un coup de téléphone du capitaine Bonhomme, officier d'ordonnance du Maréchal, lequel me priait de passer à son bureau le soir, à 18 heures. Je me suis rendu à l'invitation. Lorsque j'ai pénétré dans le bureau du Maréchal, je l'ai trouvé très calme, mais il clignait de l'œil, ce qui est chez lui l'indication d'un grand trouble intérieur.

Le Maréchal ne me cache pas que la situation est grave et il m'amène immédiatement dans le cabinet voisin où était installée sur les murs une immense carte du front sur laquelle étaient indiquées, d'une part, les positions des forces françaises en ligne et de leurs réserves et, de l'autre côté, celles des forces allemandes.

Et il me pose la question suivante: « Voyons, vous qui avez été mon collaborateur intime dans l'autre guerre, vous qui avez été mon chef d'état-major dans l'autre guerre, qu'est-ce que vous pensez de la situation? »

« M. le Maréchal, lui dis-je, je vois là des troupes allemandes qui passent à Mantes et à Vernon. Qu'est-ce qu'il y a en face ?

« Il n'y a rien », me dit-il.

« Et les réserves, monsieur le Maréchal? Je n'en vois pas. Où sont-elles

« Il n'y en a plus. Tout est en ligne »,

B 43976

H4192 – 0006

« Qu'est-ce que pense de la situation le général Weygand?

« Le général Weygand, dans ces conditions, estime qu'il peut encore pendant trois jours présenter un front continu. Après, c'est la débacle.

« Eh bien! lui dis-je, monsieur le Maréchal, puisque vous me demandez mon avis, j'estime que le moment est venu de demander l'armistice.

« C'est aussi mon avis, me dit le Maréchal. Demain, nous avons conseil des ministres et, à ce moment-là, je poserai la question au gouvernement pour qu'il fasse ce qu'il croira devoir faire.

« Monsieur le Maréchal, lui répondis-je, il me semble que, demain, c'est trop tard. Si vous voulez avoir un armistice convenable, il faut présenter encore une espèce de front devant l'ennemi. Aujourd'hui, vous l'avez. N'est-ce pas aussi le moment de s'adresser immédiatement à M. Roosevelt qui, par son autorité personnelle et par sa situation de président de la grande République des Etats-Unis, est peut-être capable de nous obtenir des conditions favorables? »

Le Maréchal me répondit: « Vous avez raison. Je vais aller voir immédiatement M. Paul Reynaud ».

Il était six heures et demie environ. J'ai accompagné le Maréchal jusqu'à la porte de M. Paul Reynaud. Je suis rentré chez moi. J'ai ouvert la radio et, le soir, j'ai appris qu'on avait décidé de continuer la lutte à outrance.

Par conséquent, dans cette affaire, ce n'est pas le 25 mai, mais le 11 juin seulement, en face d'une situation désespérée, que le Maréchal a pris la décision de demander à ses collègues du Gouvernement d'envisager l'armistice.

Et je dois dire — parce qu'on a dit à cette époque-là qu'il était déjà prêt à faire un gouvernement de militaires — que, dans la voiture qui nous emmenait chez M. Paul Reynaud, il m'a dit toute l'estime en laquelle il tenait son président du conseil pour la combativité qu'il montrait en cette occasion.

Si vous voulez bien me le permettre, monsieur le premier président, je vais passer à un autre ordre d'idées.

Ce sont les affaires d'Algérie et d'Espagne au début de 1941.

Au mois de février 1941, le Maréchal avait été convoqué, ou plutôt, M. Franco, revenant d'Italie, avait demandé une entrevue au Maréchal Pétain. Cette entrevue, le Maréchal l'avait acceptée; elle eut lieu à Montpellier.

A son retour, le Maréchal me manifesta les craintes que lui inspirait la situation.

« Franco, me dit-il, m'a dit qu'Hitler lui demandait l'autorisation de traverser l'Espagne pour venir attaquer Gibraltar et lui demandait d'occuper Tanger ».

Je lui ai dit:

« Monsieur le Maréchal, vous ne pouvez pas permettre une chose pareille ».

« Franco, m'a-t-il dit, a beaucoup insisté pour que je l'appuie en cette circonstance; il peut compter sur moi ».

Le 21 avril 1941, je revoyais le Maréchal. Le Maréchal me dit:

« La situation internationale est extrêmement grave; elle est si grave que Darlan, qui, jusqu'ici, prenait des décisions sans m'en rendre compte, Darlan, maintenant, ne bouge plus le petit doigt sans avoir, au préalable, pris mon avis ».

« Mais, lui dis-je, Monsieur le Maréchal, en quoi la situation est-elle si grave ? »

« Elle est si grave parce qu'Hitler m'a demandé l'autorisation — et vous savez ce que ce mot-là veut dire — de faire traverser par ses troupes la zone libre, de façon à venir, à travers l'Espagne, attaquer Gibraltar et occuper le Maroc espagnol. De là, il nous demande l'autorisation de transporter ses troupes à travers l'Algérie et la Tunisie, ainsi que tous ses ravitaillements. Vous voyez les conséquences de l'occupation de l'Afrique du Nord par les Allemands ».

« Vous ne pouvez par laisser faire cela, monsieur le Maréchal, lui dis-je ».

« Vous pouvez être tranquille, je me mettrai de toutes mes forces dans la balance pour empêcher une pareille chose... »

Deux mois se passent. Le 21 mai 1941 je revois à nouveau le Maréchal qui me dit:

« La situation internationale est éclaircie. Les Allemands ne traverseront pas la zone occupée, ne traverseront pas l'Espagne, n'iront ni en Algérie, ni en Tunisie ».

Il ne me dit pas de quelle monnaie il avait payé cette assurance.

Mais le général Doyen, dans sa déposition vous a répondu à cet égard. Le général Doyen vous a dit que le général Vogel, à la commission d'armistice, à ce moment, était venu déposer une demande d'Hitler, demande tendant à ce que le gouvernement de Vichy livre à l'Allemagne les approvisionnements, les munitions, les carburants et les canons qui se trouvaient en Afrique du Nord. C'est la monnaie dont a été payée la liberté de l'Afrique du Nord!...

Et le général Doyen, dans sa simplicité de militaire, a vu là une trahison!

Non, c'était un immense bluff où, pour la première fois peut-être, les Allemands ont eu le dessous. Ils demandaient un bœuf, c'était l'Afrique du Nord; on leur a donné un œuf, qui était les maigres approvisionnements en question. Et cet œuf même, on l'a cassé entre temps, grâce à l'action du général Weygand, grâce à l'action de tous les Français qui étaient en Afrique à ce moment, aussi bien des fonctionnaires que des dirigeants d'industrie, que des employés, que des ouvriers, qui ont tout fait pour que ces approvisionnements n'aillent pas en Tripolitaine.

Il n'y avait pas un bateau qui quittait un port de l'Afrique du Nord — et j'en sais quelque chose — sans qu'il soit, au préalable, signalé par radio à l'amirauté britannique, de façon que ce bateau soit coulé en route. Tout ceci a été fait d'accord avec le Maréchal.

J'estime par conséquent, je le dis hautement, que, dans ces circonstances, le Maréchal a bien mérité de la patrie !

Je vais plus loin. On a dit ici que le général de Gaulle avait reconnu que l'Afrique du Nord avait été la plateforme de la victoire. En protégeant cette plateforme, même par des moyens qui peuvent paraître à beaucoup un peu dangereux, le Maréchal Pétain est en réalité un des artisans occultes de la victoire.

J'en arrive à une période très grave, c'est celle du 11 novembre 1942. Je connais le Maréchal Pétain depuis cinquante ans. Au cours de cette longue période, nous ne nous sommes jamais perdus de vue. Et, bien qu'à certaines heures nos opinions aient différé, je tiens à dire que je lui conserve toute mon estime et mieux que cela, toute mon affection.

De 1914 à 1917, pendant trois ans, j'ai vécu côte à côte avec lui; j'ai été son collaborateur intime, son chef de cabinet, son chef d'état-major. Pendant la bataille de Verdun, nous passions toutes nos soirées en tête-à-tête au coin du maigre feu de bois de la salle à manger du notaire de Souilly, discutant les opérations du jour et préparant toutes celles du lendemain.

Voyez-vous, messieurs, dans un pareil tête-à-tête, dans une pareille intimité, il est bien difficile à un homme de cacher ses sentiments. Je n'ai jamais vu chez lui la moindre ambition politique. Bien mieux il avait horreur des hommes politiques, il en avait la crainte, et j'ai eu personnellement toutes les peines du monde à lui faire rencontrer mon ami Paul Painlevé, qui devint d'ailleurs par la suite son ami.

Il n'a jamais eu la moindre ambition personnelle et je vais vous en donner un exemple, extrait de mes mémoires écrits à l'époque.

Au lendemain de l'échec grave que nous avions subi au Chemin-des-Dames, je passai à Chantilly à la tête de ma division. Le général en chef m'invita à déjeuner. Après le déjeuner, il m'emmena dans son jardin, loin des oreilles indiscrètes. Là, il ne me cacha pas qu'il s'attendait à être limogé dans un délai extrêmement proche.

« Mais, lui dis-je, vous savez bien que l'échec du Chemin-des-Dames n'est pas votre faute. C'est le général Foch qui en porte la responsabilité, puisque c'est lui qui vous a enlevé vos réserves pour les transporter vers le Nord à la disposition de l'armée anglaise, qui craignait à ce moment une attaque.

« C'est vrai, me dit le général en chef, c'est vrai, mais je ne me défendrai pas; je n'instaurerai pas de polémique. Foch est nécessaire à la victoire; pour rien au monde je ne saperai son autorité ».

Eh bien, messieurs, pouvez-vous croire qu'un homme qui a tenu un pareil langage à une époque particulièrement critique de sa vie, puisse avoir eu des gestes aussi vils que ceux qu'on lui reproche vingt-cinq ans après ?

En tout cas, le 11 novembre 1942, je me trouvais à Paris. Après avoir pris l'avis d'un certain nombre de mes amis, parmi lesquels je peux vous citer M. Maurice Paléologue et M. de Billy, ambassadeurs, l'amiral La Caze, et plusieurs autres, je décidai de me rendre à Vichy pour essayer d'enlever le Maréchal et pour l'emmener en Afrique.

J'arrivai à Vichy le 12 novembre au matin. J'essayai de voir le Maréchal. Mais « on » fit tout son possible pour m'empêcher de le voir. Il n'était d'ailleurs pour rien dans cette action. Je ne l'ai donc vu que le 13, à 10 heures du matin.

Je me présentai dans son bureau et je lui tins à peu près ce langage: « Monsieur le Maréchal, j'ai jusqu'ici approuvé votre politique d'atermoiement, parce que je la considérais comme utile à la France. En effet, elle vous permettait de conserver une armée, de conserver une flotte de guerre, une flotte de commerce. Elle vous permettait de conserver votre aviation. Elle vous permettait d'empêcher les usines de la zone libre de travailler pour les Allemands ou tout au moins de les gêner. Et surtout elle empêchait les Français d'être réquisitionnés pour l'Allemagne.

« Mais aujourd'hui la situation est complètement changée; il faut renverser la vapeur. Demain les Allemands qui sont les maîtres de toute la France métropolitaine, vont licencier l'armée et probablement envoyer les officiers en captivité. Ils prendront votre flotte. Ils prendront votre aviation. Ils réquisitionneront vos ouvriers. Et quant à la question de l'Afrique du Nord, qui a toujours tout dominé dans votre action, la question de l'Afrique du Nord est réglée.

Par conséquent, lui disais-je, le moment est venu de partir pour l'Afrique afin de réunir toutes les forces de la France sous votre autorité, en vous entendant avec de Gaulle, avec les Anglais, avec les Américains, de façon à faire un front commun ».

H4192 – 0007

J'ajoutai : « Monsieur le Maréchal, je suis prêt à vous accompagner en tant qu'ami ; je n'ai aucun désir de situation politique, administrative ou autre ; je ne suis plus d'un âge où cela intéresse un homme ; je viendrai avec vous pour rester à vos côtés et passer encore des soirées comme celles que nous passions à Souilly, où ce sera l'ami qui causera avec l'ami. Partez, monsieur le Maréchal, partons ! ».

Le Maréchal resta un moment silencieux, sans mouvement ; puis il me dit : « Vous avez peut-être raison, mais je n'ai pas le droit de partir. J'ai promis aux Français de rester avec eux jusqu'au bout ; je ne peux faillir à mon serment. Si je partais, quelles seraient les souffrances de nos compatriotes ? Chaque fois que je résiste à Hitler, il me menace de me remplacer par un Gauleiter, et un Gauleiter, vous savez ce que c'est ? Demandez-le aux Belges, ils ont autrement souffert que nous. Non, mon devoir est de rester ici pour amortir les coups ».

Messieurs, j'ai échoué dans la mission que je m'étais librement donnée. Je l'ai regretté, parce que la présence du Maréchal à Alger eût galvanisé la Résistance. Mais reconnaissez tout de même qu'il y a quelque chose de grandiose, qu'il y a quelque chose d'émouvant dans ce geste d'un homme qui reste pour tenir un serment et pour s'efforcer d'empêcher son peuple de souffrir.

A la couronne de gloire que je lui offrais et qu'il lui était si facile de saisir, il a préféré une couronne d'épines. C'est tout de même, messieurs, un beau sacrifice. J'espère que vous le comprendrez. Et si vous ne le comprenez pas, l'Histoire, elle, le comprendra.

J'ai fini, monsieur le premier président.

M. le premier président. — Pas de questions, messieurs ?

Vous pouvez vous retirer.

DEPOSITION DE M. TROCHU

Prénom : Charles. Age : 46 ans. Profession : administrateur de sociétés. Domicile : 6, avenue du Colonel-Bonnet, Paris.

(*Le témoin prête serment.*)

M. le premier président. — Quelle question, messieurs ?

Me Isorni. — Je voudrais demander, d'abord, à M. Trochu, étant donnés les contacts qu'il a eus, par personnes interposées, avec certains milieux de la Cagoule, si le Maréchal Pétain était considéré comme un chef de la Cagoule ou si, au contraire, il n'y avait pas un autre Maréchal de France qui était considéré comme ayant des contacts fréquents avec la Cagoule ?

M. Trochu. — Monsieur le président, avant de répondre à la question de Me Isorni, je vous demande la permission de faire une très courte déclaration préalable.

M. le président. — Vous avez la parole.

M. Trochu. — Je ne viens pas ici payer une dette de gratitude, quoique ce soit, parmi toutes les dettes, celle qu'il est le plus honorable de payer.

Je ne dois rien d'autre au Maréchal que la reconnaissance que l'on peut avoir pour quelqu'un qui vous a toujours accueilli d'une façon bienveillante.

Sur le plan politique, je ne dois rien au Maréchal.

J'ai été nommé président du conseil municipal de Paris pour les raisons suivantes :

J'avais été élu vice-président, par l'Assemblée, élue en 1939, du conseil municipal de Paris.

En 1940, quand je suis revenu, comme j'avais eu la chance de pouvoir me distinguer, pendant la guerre 1939-1940, les anciens combattants du conseil municipal de Paris, toutes opinions comprises, m'ont élu président d'honneur des anciens combattants de l'Hôtel de Ville. C'était la seule élection à laquelle ils pouvaient procéder à ce moment-là.

D'autre part, le bureau élu de l'Assemblée élue m'a donné mandat de discuter avec le gouvernement de Vichy du futur régime municipal de Paris et de toutes questions se rapportant à ce régime municipal.

Enfin, il y avait le précédent de 1919, où le conseiller qui s'était le mieux battu, uniquement pour cette raison, avait été élu président du conseil municipal de Paris.

Il n'était donc pas possible moralement, à moins d'avoir une raison majeure contre moi, de nommer quelqu'un d'autre président du conseil municipal de Paris.

Je n'ai pas été nommé par une faveur spéciale, amitié particulière ou raison politique : j'ai été nommé parce qu'on ne pouvait pas nommer quelqu'un d'autre et, d'ailleurs, cette nomination s'est fait attendre pendant quatorze mois, parce que, chargé de discuter des questions municipales avec le gouvernement de Vichy, je ne me suis mis d'accord avec aucun des ministres de l'intérieur qui en étaient chargés. Je ne voulais l'éviction de personne. Je défendais ce point de vue que tous les conseillers élus devaient être maintenus en fonction et que, seuls, devaient être nommés des conseillers pour occuper les places qui étaient vacantes.

Au bout de quatorze mois — n'ayant jamais donné, d'ailleurs, mon adhésion à ce qui a été, ensuite adopté — le gouvernement de Vichy a nommé un conseil municipal et m'a nommé président, pour les raisons que je viens de vous indiquer, qui ne sont pas des raisons de personnes, ni de préférence, ni même des raisons politiques, et M. Pucheu a bien pris soin, dans le communiqué qui annonçait ma nomination, de stipuler que j'étais nommé en raison de mes titres militaires.

Le communiqué employait même un terme que je n'oserais répéter ici parce qu'il est trop flatteur. Ce n'était pas un compliment pour moi parce que, pour présider à l'administration d'une grande ville, il ne suffit pas de s'être distingué sur les champs de bataille, mais M. Pucheu prenait ses précautions... Il savait que j'étais antimunichois avant la guerre, il savait que j'étais non-conformiste après l'armistice, et il tenait à dire, dans son communiqué, pourquoi il m'avait, finalement, nommé.

Cela dit pour donner toute sa portée au témoignage que je viens soumettre, aujourd'hui, aux membres de la Haute Cour.

Pour répondre maintenant à la question du défenseur, je vous dirai ceci :

J'ai rencontré trois fois dans ma vie M. Eugène Deloncle. La dernière fois où je l'ai rencontré, c'est en décembre 1940 ou janvier 1941, je ne peux pas préciser absolument.

J'ai été un peu surpris quand M. Eugène Deloncle m'a demandé une entrevue, parce que notre entretien précédent avait été assez vif. Il m'avait rencontré pendant une permission au cours de la guerre 1939-1940 et il m'avait raillé ; la presse avait publié des citations que j'avais méritées comme chef de corps franc, à ce moment-là, et M. Deloncle m'a dit :

« Est-ce que vous tenez absolument à vous faire casser la gueule pour les juifs? »

J'ai envoyer promener M. Eugène Deloncle, comme vous devez le penser, messieurs de la Haute Cour.

Alors, j'ai été un peu surpris qu'en décembre 1940 il veuille s'entretenir avec moi.

J'ai pris rendez-vous. Nous nous sommes vus et j'ai compris très exactement ce que voulait M. Eugène Deloncle : il voulait savoir ce que pensait le Maréchal Pétain. Il savait que j'avais été à Vichy ; il était très perplexe. Il m'a dit, entre autres, que ceux de ses partisans qui étaient en zone Sud l'avaient complètement lâché, qu'ils menaient une politique tout à fait différente de la sienne. Il m'a demandé :

« Est-ce que vous croyez que le Maréchal peut faire une révolution nationale ?... Qu'est-ce que vous pensez de ses idées ?... Est-ce qu'il va faire quelque chose de bien ?... Est-ce que c'est quelque chose dans tel ou tel sens ?... »

Il était dans une perplexité totale et absolue.

Je l'ai laissé parler et je lui ai répondu très prudemment, non pas que j'aie pu le soupçonner de vouloir me moucharder auprès des Allemands ou des autres, mais je le savais bavard et, par conséquent, je suis resté, en ce qui me concerne, tout à fait dans la réserve. Mais j'ai tiré de cet entretien cette conclusion : c'est qu'il ne savait absolument et exactement pas ce que pensait le Maréchal Pétain.

Et lui-même, dans la conversation, m'a dit.

« Mais vous savez qu'il passait pour le Maréchal de gauche ?... C'était le Maréchal républicain... Est-ce que vous croyez qu'il peut faire ceci, qu'il peut faire cela ? ».

Comme je vous l'ai déjà dit, monsieur le premier président, j'ai répondu très vaguement, mais j'en ai tiré cette conclusion — ou, du moins, je l'ai tirée quand j'ai lu l'acte d'accusation, car il ne me serait jamais venu à l'esprit que le Maréchal Pétain avait un contact quelconque avec la Cagoule — j'en ai tiré cette conclusion que si Deloncle, qui était le chef incontestable des organisations que Maurice Pujo avait baptisées de ce terme, d'ailleurs, dans son esprit, plein de raillerie, de « Cagoule », si Deloncle était en contact avec le Maréchal Pétain et si le Maréchal Pétain était en contact avec ces organisations-là, il est probable que Deloncle aurait été mieux averti que moi de ce que pensait le Maréchal Pétain et que je ne l'aurais probablement pas rencontré fin décembre 1940 ou début janvier 1941, à Paris ; j'ai pensé que si, vraiment, le Maréchal Pétain avait été membre de la Cagoule, ou chef de la Cagoule, comme on l'a dit, j'aurais rencontré M. Deloncle assis dans un beau fauteuil ministériel ou à une très haute place, à Vichy.

Voilà la conclusion que j'en ai tirée.

Me Isorni. — Deuxième question : n'étiez-vous pas présent à Vichy au moment des fusillades de Châteaubriant ?

M. Trochu. — Oui. Je vous demande une permission, monsieur le président : je crois que j'ai certains faits à vous révéler, qui pourront éclairer les membres de la Haute Cour sur la pensée intime, personnelle, du Maréchal Pétain, et pour ne pas me perdre dans le fil de mon témoignage, je vous demande la permission de procéder par ordre chronologique.

J'ai été convoqué à Vichy au début de septembre 1940. Je n'avais rien sollicité. J'ai reçu, un jour, une lettre me convoquant. Je suis allé à Vichy. J'ai trouvé là une atmosphère épouvantable : ce grouillement de gens qui ne pensaient qu'à une chose, obtenir une place ; tous les ratés de la politique s'étaient donné rendez-vous à Vichy ; tous les blackboulés de toutes les élections étaient là... Ce grand changement leur permettrait peut-être une revanche ?...

B 43978

H4192 - 0008

Ce qui m'écœurait le plus, c'était de sentir, sur l'ensemble de ces gens, une sorte d'acceptation de la défaite et, parfois, une sorte de satisfaction obscure et ignoble.

Aussi étais-je décidé, pour me rendre compte de ce qui se passait, pour avoir mon opinion moi-même sur le rôle du Maréchal Pétain, à lui poser, dès notre premier entretien, un certain nombre de questions.

Deux ou trois jours après mon arrivée à Vichy, j'ai été reçu en audience par le Maréchal. Je lui ai posé — je passe, naturellement, parce que ça n'a rien à faire avec le débat, sur le reste de l'entretien — une première question : l'armistice. A cette époque-là, j'étais tout à fait contraire à l'armistice. Mon sentiment de soldat, de Français, se révoltait contre cette reddition. J'ai demandé au Maréchal pourquoi il avait signé l'armistice. Il m'a dit tout ce que vous savez, tout ce qui a été répété ici, mais il m'a dit quelque chose d'autre, qui m'a un peu frappé; il m'a dit: « Je ne pouvais pas consentir à ce que toute l'armée française soit captive, c'est-à-dire toute la jeunesse française. »

Deuxième question — je m'en excuse, mais, personnellement, j'avais l'impression de passer un examen; je voulais savoir ce que pensait le Maréchal — deuxième question : le général de Gaulle. J'ai dit au Maréchal, lors de cette première entrevue : « Moi, je suis de cœur avec le général de Gaulle, et si j'avais été en possibilité de le faire, je serais parti avec lui. J'aurais voulu continuer la lutte. »

Naturellement, je ne savais pas quelle serait la réaction du Maréchal. Il aurait aussi bien pu me mettre à la porte... Le Maréchal m'a répondu très tranquillement : « Je vous comprends. A votre place, je penserais probablement comme vous. Mais ici... — et, à ce moment-là, il a fait un geste pour désigner le sol — ...nous sommes obligés de ruser pour maintenir la France. Ruser. »

Enfin, troisième question. Je lui ai dit : « Monsieur le Maréchal, mais l'Alsace-Lorraine... l'Alsace-Lorraine que les Allemands viennent d'annexer... Il fallait au moins protester, faire quelque chose... »

Le Maréchal m'a répondu :

« Nous avons protesté. Nous ne pouvons rien faire d'autre. Ces gens-là nous tiennent à la gorge... »

A ce moment-là, il s'est tourné vers moi et m'a dit, en me regardant dans les yeux :

« J'ai commandé les armées françaises qui ont délivré l'Alsace et la Lorraine; je ne signerai jamais une paix qui les sépare, à nouveau, de la France. »

Depuis, monsieur le président, le jour sombre, affreux où, à la nouvelle de l'armistice, entouré, dans un bois au sud d'Avallon, j'avais reçu l'ordre d'enterrer mes armes et où j'avais pleuré, comme mes pauvres gars qui restaient avec moi, survivants du combat, eh bien, depuis ce jour-là, je n'avais pas eu un sentiment d'allégresse. Et quand je suis sorti du cabinet du Maréchal Pétain, pour la première fois j'avais, à nouveau, un sentiment d'allégement. En sortant, j'ai dit à du Moulin de la Barthète : « Il n'accepte pas la défaite !... »

Et du Moulin m'a répondu, froidement d'ailleurs : « Naturellement pas... »

Quelques jours après, le 23 septembre, je rencontre du Moulin de la Barthète devant le Parc. Il avait l'air extrêmement préoccupé, tellement que je lui demande: « Mais qu'est-ce qui se passe? »

Du Moulin me répond: « Nous venons de recevoir des télégrammes de Dakar: le général de Gaulle est devant Dakar, avec une escadre anglaise et des troupes de débarquement ».

Je dis: « Mais c'est magnifique, vous avez une occasion de redresser cette politique ou, du moins, d'en faire une qui ait un sens. Il faut dire à Boisson de rendre Dakar au général de Gaulle ». Ce serait naturellement trop long d'expliquer toute la discussion. Mais du Moulin de la Barthète me dit : « Il est extrêmement grave qu'un chef de l'Etat qui a la responsabilité de tout un empire laisse entamer cet empire; c'est une chose qui dépasse les polémiques ».

J'ai répondu à du Moulin de la Barthète: « Quoi qu'il arrive, si l'Allemagne est victorieuse, l'Empire est perdu. Il est perdu parce que, dans la meilleure hypothèse, les Allemands, s'ils sont victorieux, nous laisseront la souveraineté théorique sur le territoire, mais il y a une chose certaine, ils vous demanderont l'égalité de droit pour les Allemands dans notre territoire. Et qu'est-ce qui se passera ? C'est qu'au bout de quelques années, vous aurez plus d'Allemands que de Français dans les colonies françaises et que fatalement les Allemands vous diront: Une majorité de vainqueurs ne peut laisser subsister une minorité de vaincus. Par conséquent, n'ayez aucun scrupule en ce qui concerne l'intégrité de l'Empire : si l'Allemagne est victorieuse, il est perdu, il faut marcher, et dire à Boisson de rendre Dakar à de Gaulle ».

Du Moulin de la Barthète a répondu : « Je viens de voir le Maréchal. Allez le voir ».

J'ai été voir le Maréchal et je lui ai exposé ce que je viens de vous dire. Je ne sais pas si une proposition aussi radicale — il faut se mettre dans l'ambiance du moment, nous étions le 23 septembre, à Vichy — je ne sais si une proposition aussi radicale que de dire: « Il faut dire à Boisson de rendre Dakar au général de Gaulle » ne va pas être très mal reçue par le Maréchal. Le Maréchal a écouté mes explications. Il avait l'air très soucieux, très préoccupé. Avec beaucoup de calme, il m'a dit: « Allez me faire un rapport écrit, je l'étudierai ce soir ». Je suis parti. J'ai tapé moi-même à la machine ce rapport.Je l'ai remis à du Moulin de la Barthète, qui l'a soumis au Maréchal. Du Moulin de la Barthète m'a dit: « Venez demain matin et ne quittez pas l'hôtel du Parc; nous aurons peut-être besoin de vous ».

Le lendemain, j'ai passé toute la journée à l'hôtel du Parc, et, le soir, du Moulin de la Barthète, assez consterné, m'a dit : « Non, tout le monde s'est prononcé pour la résistance; tous ceux que le Maréchal a consultés se sont prononcés pour la résistance; et l'ordre de résistance a été donné. Arrive ce que pourra ».

J'étais consterné personnellement aussi de voir le chemin que l'on prenait, mais je ne pouvais pas tout de même, honnêtement, dire que le Maréchal n'avait pas fait son devoir en la circonstance. Je comprends très bien les militaires, plus ils sont élevés en grade et plus ils ont le respect religieux de la hiérarchie. Or, le Maréchal avait consulté qui ? Des ministres, des ambassadeurs, des généraux d'armée. Je n'étais ni ministre, ni ambassadeur, ni général d'armée! et comme j'étais seul à soutenir ce point de vue, alors que l'ensemble des notables du régime se prononçaient contre, je trouvais assez normal que le Maréchal, finalement, me mettant à sa place, ait donné cet ordre-là.

Quelque temps après, je suis revenu à Paris, et puis je suis retourné à Vichy. Quelques jours après Montoire, j'ai vu du Moulin de la Barthète et je lui ai dit: « Mais pourquoi le Maréchal a-t-il accepté de rencontrer Hitler à Montoire ? »

Du Moulin de la Barthète m'a répondu:

« Mais on lui a fait le coup de la carte forcée. On est arrivé pour lui dire: Hitler vous attend, il ne vous attend pas dans huit jours, ni dans dix jours, mais tout de suite; si vous refusez de rencontrer Hitler, qui en supportera les conséquences ? Le peuple français.

Et puis on a dit au Maréchal: c'est un raidissement des conditions d'occupation — c'est ce qui a été répété pendant des années, ce qui a été le plus grand chantage — on lui a dit: « si vous voulez obtenir la libération des prisonniers, il faut la demander à celui qui peut l'accorder. Alors, allez voir Hitler et demandez-lui la libération des prisonniers. Si vous n'y allez pas, comment l'obtiendrez-vous ? »

Et j'ai entendu ce chantage qui a joué pendant plus de deux ans, jusqu'à mon départ, ce chantage aux prisonniers, ce chantage constant...

M. le premier président. — Quelle était la personne — car il faudrait mettre un nom — qui était l'auteur de ce chantage ?

M. Trochu. — M. Laval, naturellement. C'est lui qui est venu chercher le Maréchal pour l'amener à Montoire. Du Moulin de la Barthète a ajouté qu'on avait dit au Maréchal: « Vous ne pouvez refuser de voir Hitler, qui vous attend; si vous refusez, c'est fini, c'est une offense. Il faut vous adresser à lui si vous voulez obtenir la libération des prisonniers. Et c'est lui qui a dit au Maréchal: qu'est-ce qui supportera les conséquences de votre refus ? C'est le peuple français qui, lui, est sous la botte de l'ennemi.

M. le premier président. — Alors, le chef de l'Etat subissait l'influence du chef du Gouvernement ? C'est le renversement des hiérarchies.

M. Trochu. — Le chef de l'Etat — et je vous dirai tout à l'heure combien il a pu subir l'influence de ses ministres pour une raison bien simple — s'est trouvé ce jour-là en face de lui qui n'était pas à ce moment le chef du Gouvernement, car il était ministre, et qui est venu lui dire: « Si vous ne voyez pas Hitler qui vous attend, c'est le peuple français qui en subira les conséquences, et vous ne pourrez demander — ce qui était la grande préoccupation de l'époque — la libération des prisonniers ». C'est le chantage des prisonniers qui a joué pendant très longtemps à Vichy, et qui explique beaucoup de choses.

C'est ce que m'a dit du Moulin de la Barthète puisque, personnellement, je n'ai assisté ni aux entretiens ni aux préliminaires. Du Moulin de la Barthète a ajouté: c'était au retour de Montoire: « D'ailleurs le Maréchal est furieux et veut débarquer Laval ».

Ceci se passait huit, dix jours après Montoire. Je ne peux vous donner de date exacte; c'était un mois avant le 13 décembre.

Entre temps, Hitler avait conçu, avec une imagination assez grande, une cérémonie wagnérienne pour le centième anniversaire du retour des cendres de l'Empereur: il devait remettre au Maréchal Pétain, devant le sarcophage de porphyre, les restes du roi de Rome. C'était extrêmement dangereux, car c'était faire prisonnier, moralement, devant le monde, le Maréchal Pétain, après Montoire. Si, après Montoire, par dessus le marché, on venait accepter ici, à Paris, aux Invalides, que Hitler remette les restes du roi de Rome au Maréchal, c'était évidemment quelque chose qui avait des conséquences très grandes. La réaction du Maréchal a été brutale. Le 13 décembre, Laval a été arrêté et, en même temps, Déat a été arrêté à Paris.

B43979

H4192 – 0009

Ce 13 décembre a eu deux conséquences, monsieur le président: une conséquence favorable, c'est que cela a stoppé pendant plusieurs mois la politique de collaboration. Mais il a eu une autre conséquence qui a été assez grave: c'est que cela a été l'épreuve de force de l'indépendance du gouvernement de Vichy.

On avait essayé de voir si, conformément aux stipulations de l'armistice, le gouvernement de Vichy avait le droit de faire arrêter des Français quels qu'ils soient, à Paris et à Vichy. Eh bien, le résultat a été désastreux: Déat, en quelques heures a été libéré, ici, à Paris, sur l'intervention des Allemands, et je crois, en vingt-quatre ou quarante-huit heures, Laval a été libéré par Abetz, qui est arrivé à Vichy, escorté de S. S. porteurs de mitraillettes et qui, d'après ce que l'on m'a raconté par la suite, s'est livré à un chantage abominable auprès du Maréchal, chantage qui a provoqué, je pense, la lettre à Hitler, dans laquelle il était dit qu'il n'y avait rien de changé en ce qui concerne la politique.

J'en viens à la question de Me Isorni: je me suis trouvé à Vichy au moment des fusillades de Châteaubriant. J'ai été témoin du bouleversement profond que cela a provoqué là-bas — je dis « là-bas », à l'étage où était le Maréchal, je ne suis pas sûr que dans les ministères ou aux autres étages le bouleversement ait été le même. Je n'ai jamais vu le Maréchal avec une figure aussi altérée que ce jour-là. Vraiment, c'était le coup de foudre.

Le lendemain ou le surlendemain — je ne peux préciser la date exactement — de la nouvelle de la fusillade de Châteaubriant, M. Charles Vallin, député de Paris, est venu me trouver, vers midi, et il m'a dit: « Du Moulin de la Barthète vient de m'apprendre que le Maréchal avait décidé de se rendre ce soir à la ligne de démarcation pour se constituer prisonnier et déclarer aux Allemands qu'il était le premier otage de France qui était responsable de tout ce qui se passait sur le territoire et que, s'il y avait des gens à fusiller, il fallait commencer par lui.

Ch. Vallin a ajouté: « Du Moulin de la Barthète, directeur du cabinet civil, et Roger de Saivre, chef-adjoint, doivent se rendre, eux aussi, à la ligne de démarcation pour se constituer prisonniers et otages volontaires; ne veux-tu pas que nous nous présentions tous les deux comme otages volontaires pour Paris ? »

Vallin était député de Paris, j'étais vice-président du conseil municipal, mais déjà ma nomination avait été annoncée. Je lui ai dit: « D'accord ». Vallin a ajouté: « Notre cas est un peu particulier, les Allemands vont prendre notre affaire comme une provocation, nous avons de grandes chances d'être fusillés aux prochains attentats de Paris. » — J'ai répondu : « Nous verrons bien. »

Nous avons été trouver du Moulin de la Barthète qui nous a dit: « Venez avec moi, je vous emmène chez le Maréchal; vous lui direz votre décision ». Nous avons rencontré le Maréchal à la sortie de son bureau; il sortait pour aller déjeuner, vers 1 heure moins le quart. Du Moulin de la Barthète a dit au Maréchal: « Voilà Vallin et Trochu qui veulent se présenter comme otages volontaires et qui vont se constituer prisonniers à la ligne de démarcation ». Le Maréchal nous a serré la main avec une nuance de gentillesse supplémentaire, si je puis dire. Je lui ai demandé: « Est-ce que vous nous autorisez à monter dans votre train cet après-midi, non pas pour nous joindre à votre suite — notre affaire n'a rien à faire avec la vôtre — mais pour nous présenter en même temps aux Allemands » ? Le Maréchal m'a répondu: « D'accord. Allez faire vos valises. A tout à l'heure ».

Je ne dis pas que nous étions extrêmement joyeux, Vallin et moi, mais nous sommes partis faire nos valises. Nous avons attendu toute la journée à l'Hôtel du Parc. Le soir, vers 6 heures, du Moulin de la Barthète nous a fait venir et nous a dit: « Les ministres ont fait le siège du Maréchal pendant tout l'après-midi: on ne part plus. Ils l'ont entouré, ils ont vociféré. Ils ont dit que s'il faisait cela, il manquerait à la mission qu'il s'était donnée lui-même de protéger le peuple de France, que tout sombrerait, que c'était le gauleiter le lendemain... » Enfin la grande musique que nous avons entendue si souvent par la suite. Et puis, c'était toujours le chantage aux prisonniers: « Quand seront libérés les prisonniers » ? Car, à cette époque, il s'imaginait toujours qu'ils seraient libérés, et c'est grâce à cela qu'ils ont obtenu trente-six choses. Bref, un tas d'arguments que du Moulin nous a répétés. Du Moulin a ajouté ceci: « Ces gens-là, — il n'a pas dit « gens », il a dit un terme que je n'ose pas répéter — ne pensaient qu'à une chose: c'est à garder leurs portefeuilles ».

Enfin, il y avait quelque chose de certain dans cette affaire: c'est que le Maréchal était absolument disposé, le soir, à aller se présenter à la ligne de démarcation, puisqu'il nous avait dit: « Allez faire vos valises. Vous monterez dans le train avec nous ». Le même chantage avait abouti à le faire renoncer à un geste qui aurait été magnifique.

Le 1er janvier suivant, ou le 31 décembre, je ne sais pas exactement, le 31 décembre 1941 ou le 1er janvier 1942, je suis allé présenter — j'avais été nommé, entre temps, président du conseil municipal de Paris — les vœux de l'Assemblée municipale au Maréchal Pétain. Il m'a reçu dans son cabinet, et m'a lu, en tête-à-tête, le texte du discours qu'il avait fait enregistrer le matin et que la radiodiffusion devait diffuser dans la soirée. C'était le texte sur la demi-liberté. Il en était arrivé presque à la fin lorsque l'huissier est entré et a dit: « Monsieur le Maréchal, les ministres sont là; ils demandent à venir ». Le Maréchal m'a dit: « Passez dans la pièce à côté. Je vous reverrai tout à l'heure. Ils viennent là comme des chiens, a-t-il ajouté, comme des chiens, pour m'empêcher de prononcer le discours que je viens de faire enregistrer. Vous allez voir comment je vais les recevoir ! »

Je passai dans la pièce à côté. Je n'ai pas mis mon oreille à la porte, mais je n'ai pas eu besoin de cela pour entendre une violente discussion qui a duré à peu près une demi-heure et dans laquelle dominait la voix de Pucheu. Les ministres, tous, encore, venaient s'opposer à la diffusion du discours du Maréchal sur la demi-liberté. Ils sont partis. Le Maréchal est revenu me prendre dans la pièce à côté. Il m'a dit: « Ils en sont pour leurs frais ». En effet, le discours a été radiodiffusé le soir, non sans qu'il ait été amputé, saboté, car à la première diffusion, on s'est arrangé pour faire répéter deux fois une phrase. Et si du Moulin n'avait pas veillé à sa diffusion, il n'aurait même pas été diffusé parce qu'entre temps, les ministres responsables avaient donné des ordres pour que cela ne passe pas. Cela peut paraître étrange que le chef de l'Etat, président du conseil des ministres, soit obligé d'employer des moyens secondaires pour faire parvenir sa voix à la nation. Mais, trois jours après, il est arrivé ceci d'invraisemblable, d'unique probablement dans l'histoire de France, trois jours après, le *Journal officiel* a été saisi par ordre du ministère de l'Intérieur. Cela vous donne la mesure dans laquelle le Maréchal gouvernait réellement.

Le Maréchal avait plusieurs préoccupations et il ne s'occupait pas de grand' chose. Il ne savait à peu près rien de ce qui se passait en détail dans ses ministères. Les ministres gouvernaient chacun de son côté; chacun gouvernait son département au nom du Maréchal, comme l'archevêque de Manille administre son archidiocèse au nom du pape qui est de l'autre côté de la terre.

Le Maréchal avait les préoccupations suivantes — je m'en suis rendu compte quand je l'ai vu — il y avait la constitution que l'Assemblée nationale lui avait demandé de promulguer; il y avait les prisonniers, question qui le hantait toujours; il y avait la charte du travail.

Le Maréchal voulait faire sortir la charte du travail. La synarchie, dont on ne parle plus maintenant — c'est extrêmement curieux que cette synarchie, qui a fait l'objet de tant de commentaires à l'époque où elle était toute puissante, personne n'en parle plus — la synarchie, qui avait plusieurs représentants au Gouvernement, s'opposait violemment à la charte du travail. Profitant, probablement, de l'incident du discours qui avait opposé le Maréchal à ses ministres, du Moulin de La Barthète a proposé au Maréchal de signer la charte du travail et de la faire immédiatement enregistrer au *Journal officiel*. Ceci fut fait, et la charte du travail, le 2 ou le 3 janvier 1942, signée du Maréchal de France, président du conseil des ministres, a été portée au *Journal officiel*. Eh bien, le lendemain matin, le *Journal officiel* a été saisi sur ordre du ministère de l'intérieur.

Voilà comment les choses se passaient à Vichy! Quand on vient dire: « Le Maréchal était un dictateur », je me demande, moi, si l'Histoire ne lui reprochera pas plutôt de ne pas s'être servi des pouvoirs qu'il avait, plutôt que d'en avoir abusé; car tout ce que j'ai vu est en contradiction absolue avec une idée de dictature.

Tout s'est passé, en général, comme je viens de vous l'indiquer. Car le drame est là; le drame terrible de la responsabilité de l'Assemblée nationale est là: c'est que, quel que soit le mérite, quelle que soit la gloire, quelle que soit la verdeur, quelle que soit l'intelligence, quel que soit l'aspect de jeunesse d'un homme, quel que soit son prestige, on ne confie pas les destinées politiques d'un grand pays comme la France à un novice de quatre-vingt-cinq ans. Et je ne dis, là, rien qui soit désobligeant pour le Maréchal Pétain.

En politique — et cela, à mon sens, démontre bien qu'il ne pouvait pas y avoir de préméditation — en politique, il était un novice. Voyez son ministère du 11 juillet. On aurait pu penser qu'après une catastrophe pareille, on allait faire un grand ministère avec des noms retentissants, ou bien alors on pouvait penser que le Maréchal Pétain aurait fait un ministère de militaires. Voyez la liste du ministère du 11 juillet. Qu'est-ce que c'est que ce ministère du 11 juillet ? C'est une deuxième mouture du ministère Doumergue. C'est exactement cela.

Le Maréchal n'avait appartenu, avant la guerre, qu'à un seul ministère, c'est le ministère Doumergue. Il a repris, après le 11 juillet, les ministres qu'il avait connus au ministère Doumergue. Cela montre bien que ses connaissances politiques étaient limitées. Evidemment, il ne s'était pas occupé de politique; il n'avait pas beaucoup poussé la chose, et, naturellement,

B 43980

H4192 – 0010

il se trouvait prisonnier des conseillers politiques qu'il était obligé de prendre.

C'est exactement ce qui s'est passé à ce moment-là.

Cette saisie du *Journal officiel*, où se trouvait la signature du chef de l'Etat, président du conseil des ministres, par le ministère de l'intérieur, vous donne exactement la preuve de ce qui se passait à Vichy.

En dehors de quelques idées générales que le Maréchal poursuivait, tout se passait par des ministres qui étaient des caïds quelconques, qui n'en faisaient qu'à leur tête, qui faisaient ce que bon leur semblait.

Maintenant, bien entendu, tout le monde vient dire: « C'est le Maréchal qui me l'a dit ». Ceux qui ont quelque chose à se reprocher avant la guerre disent : « C'est la faute du Maréchal, c'est lui qui a demandé l'armistice ». Ceux qui ont des choses beaucoup plus graves à se reprocher après l'armistice, disent : « C'est le Maréchal qui me l'a dit ». Tout le monde a parlé au nom du Maréchal. Mais l'archevêque de Manille aussi parle au nom du pape!

Il n'y avait absolument rien de vrai derrière tout cela.

Je poursuis, monsieur le président, dans l'ordre chronologique. J'espère éclairer pleinement la Haute Cour sur les sentiments exacts du Maréchal Pétain.

J'ai décidé, un jour, de fonder les restaurants communautaires. J'ai eu besoin, à ce moment-là, de l'appui du chef de l'Etat et de son cabinet civil, parce que ma proposition était très mal accueillie à Vichy. A Vichy, on était extrêmement « Secours national », tout ce qui était charité était très bien accueilli. J'aurais demandé des centaines de millions pour distribuer des fonds à droite et à gauche, on aurait trouvé cela très bien. Dès qu'on demandait cela pour un but différent, une entreprise sociale et non pas une entreprise d'entr'aide, qui promulguait pour la première fois ce droit minimum alimentaire, qui avait un aspect révolutionnaire qui ne plaisait pas — en dehors de M. Max Bonnafous, je dois le dire, c'est la vérité — je n'avais que des adversaires contre moi.

J'ai été voir le Maréchal Pétain. Ceci a un intérêt pour le procès, parce que dans tout mon exposé concernant l'aspect social des restaurants communautaires, le Maréchal est resté non pas indifférent mais enfin n'a pas manifesté un intérêt spécial. A un moment donné, je lui ai dit: « Monsieur le Maréchal, il y a une raison que je ne peux dire qu'à vous qui me pousse en outre à créer les restaurants communautaires: je ne peux pas le dire à vos ministres; je ne peux le dire à personne: c'est que les restaurants communautaires, dans mon esprit, doivent empêcher — dans une certaine mesure — les départs du service du travail pour l'Allemagne des travailleurs volontaires.

Immédiatement, le Maréchal a sursauté et a dit: « Comment cela ? Expliquez-moi cela ? »

J'ai dit:

« Vous savez que les Allemands empêchent et interdisent toute élévation de salaires. Pourquoi ? Pour des raisons monétaires, mais certainement pour organiser la famine. Ils organisent la famine pour qu'il y ait un nombre croissant — c'était à une époque où le service du travail n'avait pas encore eu son caractère obligatoire — ils organisent la famine pour provoquer des départs de travailleurs volontaires en Allemagne.

« Qu'est-ce qui se passe dans la région parisienne ? C'est que, dans les grandes entreprises, comme dans les grandes usines, il y a des cantines d'entreprises ou des cantines d'usines, où on distribue aux ouvriers ou aux employés un repas qu'ils payent au tiers ou au quart de sa valeur exacte. C'est un sursalaire déguisé, et cela permet à ces entreprises ou à ces usines de garder leurs ouvriers, et cela permet surtout à leurs ouvriers de vivre.

« Qu'est-ce qui se passe pour ceux qui ne sont que des employés de petites entreprises ou des ouvriers de petites usines ? C'est qu'ils n'ont rien, et maintenant, ils vont être acculés d'ici peu à la famine.

« Je voudrais, par les restaurants communautaires, leur donner la possibilité de manger, au moins, étant donné que chacun paye en fonction de ses revenus, pour qu'ils ne soient pas tentés d'aller en Allemagne ».

Je m'empresse d'ajouter que ceci a eu un certain résultat, puisque, à un moment donné, un an après, les restaurants communautaires nourrissaient 300.000 Parisiens par jour.

Eh! bien, lorsque j'ai fait cet exposé, c'est le seul point qui a vivement intéressé le Maréchal Pétain. Du moment que cela pouvait empêcher les départs en Allemagne, il m'a dit:

« Je trouve cela très bien, comptez sur moi, etc. S'il le faut, je donnerai le coup de pouce nécessaire ».

Il a même ajouté:

« Il faut faire cela pour toute la France ».

Ce à quoi je lui ai répondu:

« En dehors de la région de Paris, mon action s'arrête. Le ministre a essayé de le faire pour toute la France et il n'y est pas parvenu ».

Pendant ma présidence, j'ai eu occasion, à diverses reprises, de m'entretenir avec le Maréchal Pétain. Cela aussi va vous donner ce que je crois être son sentiment sur les problèmes en général.

Quand j'ai accompli un an de présidence, j'ai été attaqué très vivement, et on est allé rapporter à Vichy, bien entendu, auprès du Maréchal, un tas de griefs dont je me suis expliqué avec lui.

On me reprochait d'avoir gardé dans mon cabinet le buste de la République. On me reprochait de m'être opposé au changement, sur la façade de l'hôtel de ville, de la devise « Liberté, Egalité, Fraternité », par la devise « Travail, Famille, Patrie ». On me reprochait — mais cela, un peu moins, — de m'être opposé au changement des noms de rue. On me reprochait bien d'autres choses encore. Quelqu'un est même allé dire: « Cet homme-là est un gaulliste ». Cela ne pouvait pas tromper le Maréchal: je le lui avais dit dès le début. On disait: « Il a sur le bureau de son conseil municipal la photo du jeune Pironneaux, fusillé par les Allemands. »

J'ai été voir le Maréchal, je m'en suis expliqué avec lui: maintien du buste de la République, changement de la devise « Liberté, Egalité Fraternité » par « Travail, Famille Patrie », maintien de mon papier à lettre « République française », que cela plaise ou que cela ne plaise pas. Le Maréchal m'a donné son accord sur tout.

Je lui ai dit :

— « Ce n'est pas un manque de loyauté. Je vous ait dit, en prenant la présidence, que je ne ferai exactement rien qui puisse servir la propagande allemande. Le Maréchal m'a donné accord sur tout, y compris la devise, et pourtant il tenait beaucoup à sa devise : « Travail, Famille, Patrie »... Il m'a donné son accord sur tout.

« Je lui ai dit :

— « En outre, on me reproche autre chose: c'est que votre chef du gouvernement voudrait beaucoup que je le convoque à l'hôtel de ville, que je l'invite à l'hôtel de ville, pour organiser une réunion de propagande où seraient les conseillers municipax, les conseillers départementaux, où seraient les maires de la Seine et d'ailleurs. Je me dérobe comme je peux, mais cela n'existera pas sous ma présidence. Je ne veux pas que l'hôtel de ville de Paris, qui représente la population parisienne qui est hostile à cette politique, voie des réunions qui prennent un caractère de propagande. Je ne recevrai pas votre président du conseil, je ne recevrai pas vos ministres. »

Savez-vous ce que m'a répondu le Maréchal ? Le Maréchal m'a répondu en riant:

— « Vous ne voulez pas les recevoir ? Eh bien, je vous comprends. Je voudrais bien pouvoir en faire autant, moi !... »

Un entretien du Maréchal sur les communistes:

Un soir, je me trouvais à une table, après dîner, avec le Maréchal Pétain, M. Magny, préfet de la Seine, l'amiral Bard, préfet de police. La conversation vint sur les communistes. On se passait sous le manteau, à ce moment-là, le récit de la mort héroïque de Gabriel Péri.

L'amiral Bard, croyant probablement faire sa cour au Maréchal, je n'en sais rien, prononça des paroles assez vives contre les communistes.

Je lui répondis:

— « Quels que soient les torts des communistes dans le passé, je ne peux qu'admirer la façon dont ils se battent actuellement contre les Allemands, et j'enlève mon chapeau très bas devant la mémoire d'un Gabriel Péri qui a su mourir magnifiquement, comme il l'a fait ».

Là-dessus, l'amiral Bard m'a apostrophé de façon véhémente, et la discussion a pris un ton tout à fait déplacé.

A ce moment, le Maréchal a tapé de sa main sur la table, et s'adressant à l'amiral Bard, lui a dit:

— « Trochu a raison. Les communistes, ce sont des Français, et les balles qui les tuent sont des balles ennemies ».

C'était une chose qui était partie — mais je pense qu'il ne la disait peut-être pas en conseil des ministres ou ailleurs — de plein jet, au cours d'une discussion.

Quand le général Delattre de Tassigny a été arrêté, le bruit a couru à Paris — et bruit qui paraissait assez fondé, parce qu'il venait de certains milieux, de milieux allemands qui le répétaient à d'autres — que les Allemands exigeaient qu'on le fusille simplement.

J'avais beaucoup d'affection pour Delattre de Tassigny sous les ordres de qui j'avais servi et combattu d'une façon directe en 1939-1940, comme chef de corps franc de ma division.

Je suis parti pour Vichy, j'étais bouleversé. Je me demandais si chose pareille pouvait se passer.

J'ai eu des entretiens avec plusieurs membres de son cabinet civil, et un bref entretien avec le Maréchal, à ce sujet.

Il a commencé par dire qu'il n'était pas question de livrer aux Allemands ou de fusiller qui que ce soit.

J'ai voulu pousser la question plus loin. J'ai dit: « Ce n'est pas tout cela. A quoi va-t-on le condamner ? »

« Le conseil de guerre décidera ».

« Le conseil de guerre décidera selon sa composition ».

Le Maréchal m'a dit:

« Je vais voir cela avec Bridoux ».

Le résultat, c'est que deux jours après on m'a dit:

« Ne vous en faites pas pour votre général. Il sera condamné à une peine de

B 43981

H4192 – 0011

prison qui durera autant que l'occupation allemande ».

Et comme j'avais dit:

« Si vous cassez de son grade le général de Lattre de Tassigny, je ferai un scandale public ».

On m'a répondu:

« Il n'est pas question de cela. Il sera mis à la retraite. On ne peut pas éviter cela: les Allemands sont là. Il sera condamné à une peine de prison qui durera autant que l'occupation et il sera mis à la retraite ».

J'ai constaté que deux ou trois mois après, c'est exactement ce qui s'est passé.

Je n'ai pas trouvé, dans le bref entretien que j'ai eu avec le Maréchal Pétain à ce moment la moindre hostilité à l'égard du général qui s'était dressé contre l'occupation de la zone sud, au contraire: une compréhension totale, et le résultat est là, tel qu'il m'avait été annoncé.

Entre temps, j'étais débarqué de mes fonctions de président du conseil municipal de Paris. On avait fini par comprendre !... Mon obstruction m'avait valu un débarquement, sous prétexte de rétablir l'annualité. Ce n'était qu'un prétexte, puisque l'annualité n'a pas été observée pour mon successeur, et on m'a offert des compensations que j'ai refusées bien entendu.

On m'avait débarqué. J'ai été voir le Maréchal, parce que j'étais tout de même un peu surpris qu'étant donné ce que nous avions dit et ce que je lui avais dit — je savais pourquoi j'étais débarqué — il m'ait laissé débarquer.

Le Maréchal m'a dit — et j'ai vérifié, non pas que je doutais de sa parole, mais parce que les membres de son cabinet me l'ont raconté après — « J'ai appris votre remplacement quand c'était déjà fait, et je le déplore ».

Enfin est arrivée la chute de Mussolini. C'était évidemment, une date sensationnelle dans l'histoire de la guerre.

Je suis retourné à Vichy. Depuis longtemps, j'espérais qu'il y aurait un retournement. A un moment donné, la thèse du Maréchal, qu'il avait toujours soutenue, était qu'il voulait, autant que possible, atténuer les rigueurs de l'occupation, se dresser comme un bouclier entre l'occupant et les Français. On l'avait fait chanter pendant tout le temps de son pouvoir avec la question des prisonniers. Mais enfin maintenant la fin de la guerre approchait, et, d'autre part, je savais que Laval, dans ses grandes pensées, imaginait que la France pourrait remplacer un jour l'Italie comme second — et non brillant second — de l'Allemagne. Il avait souvent déclaré que la seule chose qui s'opposait à un accord européen, c'étaient les prétentions italiennes.

Et je me demandai où on n'allait pas pousser le gouvernement de Vichy après la chute de Mussolini.

J'ai été voir le Maréchal et le 3, le 4 et 5 août, en présence de ses collaborateurs directs, je lui ai proposé la solution suivante.

Je lui ai dit : « Il y a longtemps que je sais que vous n'avez jamais été de cœur avec la politique que vous avez laissée suivre par vos gouvernements pour un double jeu. »

(Tout le monde parle de double jeu, mais les particuliers qui s'en prévalent n'ont aucun droit de s'en prévaloir. Par contre, le double jeu pour un chef de gouvernement ou pour un ministre des affaires étrangères n'est pas seulement un droit, c'est très souvent un devoir quand on discute avec des puissances étrangères et, à plus forte raison, quand on discute avec une puissance qui vous tient à la gorge.)

« Vous avez souvent dit que ce double jeu n'était qu'un double jeu et qu'un jour le rétablissement viendrait. Eh bien, je crois que le moment est venu. La guerre ne peut plus durer très longtemps. » (Je m'illusionnai, d'ailleurs à ce moment-là, au début d'août 1943; je croyais que ce serait plus bref et par conséquent, que les souffrances que la France aurait à endurer d'un retournement brusque de la situation ne seraient pas très longues, et, de l'autre côté, il y avait un avantage immense.)

« Il faut que vous transfériez la légalité à Alger. »

Légalité ? me direz-vous. Ne discutons pas sur le point de vue intérieur — ce n'était pas celui qui me préoccupait — mais légalité incontestable au point de vue extérieur, au point de vue des relations diplomatiques. Le gouvernement de Vichy était reconnu par toutes les puissances alliées et autres et restait le gouvernement légal du point de vue international.

« Il faut que vous transfériez la légalité à Alger. Le moment est venu. Comment le faire ? »

J'ai proposé au Maréchal Pétain la solution suivante :

« Vous ne pouvez pas nommer l'un des deux chefs du gouvernement d'Alger, président du conseil, en admettant que les deux acceptent cette solution. »

Je ne savais pas s'ils l'accepteraient ou non.

«Vous ne pouvez pas nommer le général Giraud président du conseil en débarquant Laval en même temps ici, parce que le général Giraud représente certainement la majorité de puissance militaire du gouvernement d'Alger, mais le général de Gaulle représente incontestablement la majorité du pouvoir politique au même gouvernement.

« Vous ne pouvez pas non plus nommer le général de Gaulle parce que, dans la situation qui existe actuellement à Alger, vous mécontenteriez une partie de l'armée d'Afrique, et tous les partisans du général Giraud.

« Mais vous pouvez faire ceci si, du moins, les deux proconsuls d'Alger sont d'accord :

« Vous pouvez nommer une tierce personne — quelle qu'elle soit — c'est à vous de vous entendre avec Alger à ce sujet — qui sera un président soliveau — car il ne s'agit pas du tout de supplanter ni le général de Gaulle, ni le général Giraud — qui représentera votre légalité du point de vue international, qui viendra avec les sceaux de l'Etat à Alger.

« Vous débarquerez ici Laval en même temps et vous, vous serez évidemment fait prisonnier et interné par les Allemands.

« Seulement, il faut vous mettre d'accord avec Alger à ce sujet car lui seul peut vous dire quel est le personnage soliveau que l'on admettra provisoirement, étant entendu que ce personnage soliveau aura comme autre mission expresse et écrite de votre main de céder la présidence du conseil, avec pleins pouvoirs, au général de Gaulle, quand le débarquement s'effectuera en France; car, ce que vous ne pouvez pas faire maintenant — c'était au début d'août 1943 — c'est choisir entre le général de Gaulle et le général Giraud; lorsque le général de Gaulle débarquera en France, vous pourrez le faire parce que, à ce moment-là, la puissance politique du général de Gaulle sera telle qu'elle surclassera complètement la puissance militaire actuelle du général Giraud.

« Par conséquent, je propose de nommer n'importe qui — mettez-vous d'accord avec Alger — comme président soliveau.

« Cette solution offrira l'énorme avantage suivant: les Alliés ne pourront pas, si vous faites cela, ne pas accepter la France sur un pied d'égalité au moins juridique avec les grands Alliés.

« On parlait à ce moment-là déjà de la future conférence de Téhéran; on se rendait très bien compte, après la chute de Mussolini, que la fin de la guerre approchait et que de grandes décisions seraient prises dans le monde, et ce qui m'angoissait c'est que la France en fût absente sur un pied d'égalité.

« Et pour reconquérir cette égalité, pour rentrer dans le concert des nations, il faut que la légalité internationale qui est reconnue, qui est la vôtre ici, passe à Alger.

« Demandez à n'importe qui de le faire. Mettez-vous d'accord avec Alger sur un nom, quel qu'il soit ».

Eh bien! au bout de trois jours de discussions serrées où le Maréchal a envisagé toutes les hypothèses il m'a donné accord.

Il m'a dit: « Cela me paraît une chose faisable »; mais il a fait cette réserve:

« Il faut que l'Angleterre et les Etats-Unis soient d'accord au préalable; mais je suis disposé à transférer la légalité à Alger, telle que vous voulez l'entendre, et, moi même, je resterai ici, je serai fait prisonnier probablement, et Laval dira que tout cela est nul. Il prendra la suite ou sera un gauleiter, peu importe. Il y a quelques mois seulement à vivre: la France peut supporter un surcroît de douleurs et de souffrances pendant quelques mois, étant donné que nous avons devant nous quelque chose de magnifique: la restauration de la France ».

Je lui ai dit;

« C'est, en même temps, le signal de la résistance passive en France. Si vous faites cela, il n'y a plus un fonctionnaire de la police qui pourra traquer un maquisard, il n'y a plus un préfet qui osera obéir à Laval. Il n'y a que les véritables traîtres qui se dénonceront eux-mêmes.

« Une fois que vous aurez fait ce geste, c'est la résistance passive de toute la France, c'est la remise dans la guerre de la France métropolitaine, comme de l'Empire qui commenceront ».

Le Maréchal m'a donné accord.

A ce moment-là, j'appartenais depuis quelques mois à un réseau gaulliste, le réseau Béarn, par l'entremise duquel j'avais déjà correspondu par la radio clandestine avec le général de Gaulle.

Ma démarche était tout à fait spontanée, et n'entraînait que moi. Je n'avais prévenu personne de la démarche que je venais de faire à Vichy; mais, en revenant à Paris, j'ai immédiatement rendu compte au responsable de mon réseau des entretiens que j'avais eus à Vichy, et je lui ai demandé de les télégraphier au général de Gaulle par la radio clandestine. Ce qui fut fait.

Quelques jours après, le responsable de mon réseau m'a dit:

« Vous allez rencontrer le 16 août à 16 heures et demie du matin un homme politique que le général de Gaulle a chargé de venir s'entretenir avec vous, de ce qui s'est passé à Vichy l'autre jour ».

J'y ai été, et j'ai reconnu mon ami et collègue, M. André Le Troquer, qui, d'ailleurs, se dissimulait, parce qu'il était déjà recherché par les Allemands étant dans la clandestinité, mais, enfin, je le connaissais assez pour le reconnaître.

Nous sommes allés dans le bois de Boulogne. Nous nous sommes assis tous les deux face à face, sur deux chaises, pour que personne ne puisse nous entendre, et j'ai exposé longuement et en détail ce qui s'était passé à Vichy.

43982

H4192 – 0012

M. Le Troquer était nettement hostile à ma solution.

Je lui ai demandé d'en faire néanmoins un rapport objectif au général de Gaulle, ce qu'il m'a promis, et je suis certain qu'il a tenu parole parce que je connais trop bien son caractère pour pouvoir en douter.

Quelques jours après, le responsable de mon réseau m'a demandé de rédiger un rapport écrit que le général de Gaulle me demandait — on me disait toujours « le général de Gaulle » — mais je ne sais pas si c'était lui personnellement. J'ai rédigé ce rapport que j'ai tapé moi-même en un seul exemplaire. Je l'ai remis au responsable de mon réseau. Un aviateur est venu le chercher, le 2 septembre — je me rappelle particulièrement la date — et je n'ai plus entendu parler de rien.

Je dois dire que, deux jours après, la radio de Londres s'est déchaînée contre la personne du Maréchal Pétain, ce qui fait que, personnellement, j'ai enregistré cela comme un refus.

Je connaissais une des données du problème: celle que je voyais ici en France. Je ne connaissais pas les données du problème à Alger, ce qui fait que je ne peux pas savoir pourquoi on n'a pas donné suite à cette proposition.

Là-dessus — j'étais suspect déjà depuis pas mal de temps — je me cachai en province. J'ai appris que ce rapport en un seul exemplaire était revenu mystérieusement en France — la Gestapo l'a eu entre les mains au mois de novembre — et que plusieurs exemplaires ont circulé dans Paris.

Naturellement, quatre policiers armés de la Gestapo, accompagnés d'un policier français, sont arrivés chez moi pour m'arrêter. Ils ont tout fouillé et tout cassé. Mais, comme je me défiais de la chose depuis longtemps, je n'y étais pas. J'étais venu la veille pour dire adieu à ma femme et à mes enfants. Je me suis réfugié auprès de camarades d'un réseau du Sud-Ouest, grâce auxquels j'ai pu passer la frontière d'Espagne au mois de décembre.

Quand je suis arrivé, j'ai passé à travers l'Espagne de façon tout à fait clandestine. J'ai été, pendant huit jours, caché chez des rouges espagnols, dans une région que je ne nommerai pas, naturellement, pour le moment; et puis, j'ai pu prendre contact avec des organisations alliées, j'ai traversé l'Espagne, je suis arrivé à Gibraltar et je me suis trouvé à Alger le 12 janvier.

Quand je suis arrivé à Alger, le secrétaire général du ministère de l'intérieur m'a demandé ma parole d'honneur de ne voir personne avant d'avoir vu le général de Gaulle.

Je ne venais pas à Alger pour faire de la politique; j'avais compris que ma proposition n'était pas acceptée pour des raisons que j'ignore encore, mais qui devaient être, je n'en doute pas, dirimantes et tout à fait honorables. Comme je venais seulement pour demander ma place au front, j'ai donné ma parole au secrétaire général du ministère de l'intérieur et je n'ai vu personne; je n'ai pas vu le général de Gaulle non plus. Je suis parti entre temps, pour l'armée d'Italie. Je n'ai vu le général de Gaulle et n'ai échangé quelques mots avec lui que le jour où j'ai été décoré sur le champ de bataille en Italie.

Voilà l'histoire de ces négociations.

A mon sens, elles prouvent que, jusqu'au bout (tout au moins le bout que j'ai connu, c'est-à-dire en août 1943), le Maréchal Pétain était décidé à retourner sa politique. Pourquoi cela ne s'est-il pas fait? Pourquoi n'a-t-il pas, de son côté, continué les négociations pour le principe desquelles il m'avait donné accord? Je n'en sais rien. On m'a dit que c'était parce que la radio de Londres était tellement violente contre lui qu'il avait pensé que ce serait inutile. Je ne sais pas. Là, je ne peux pas vous apporter un témoignage, je ne peux qu'apporter une idée en général.

J'en ai terminé de mon témoignage; j'espère qu'il aura éclairé les esprits de messieurs les membres de la Haute Cour sur les intentions ou la pensée intime du Maréchal Pétain; j'espère aussi que mon témoignage aura, dans un certain sens, expliqué ce drame français dont a parlé le général de Gaulle, ce drame poignant — je parle des bons Français — auquel on ne pourra jamais donner qu'un seul dénouement — après la fusillade de tous les traîtres, bien entendu — un seul dénouement qui soit favorable à l'intérêt de la France, c'est-à-dire la réconciliation et l'union de tous les patriotes.

M. Pierre-Bloch. — Je voudrais poser à M. Trochu deux questions:

Première question: Il nous a dit tout à l'heure — et c'est tout à son honneur — qu'il avait défendu son général, le général Delattre de Tassigny. Sait-il que, lorsque le général Delattre de Tassigny a été arrêté, le général a choisi comme avocat François Valentin, l'ancien président de la légion et que des démarches ont été faites au cabinet du Maréchal pour demander à François Valentin de ne pas défendre le général Delattre de Tassigny?

M. Trochu. — M. Pierre-Bloch m'apprend une chose que j'ignorais complètement, mais quand on dit « cabinet du Maréchal », il faudrait peut-être savoir qui, parce qu'il y avait pas mal de monde dans ce cabinet.

Ce que je peux vous dire, monsieur le juré, c'est qu'en ce qui me concerne, pour les démarches que j'ai faites tout de suite après l'arrestation du général de Lattre, trois jours après le chef adjoint du cabinet du Maréchal, qui d'ailleurs démissionnait ce jour là, et qui devait être arrêté en cherchant à passer la frontière d'Espagne quelques jours après, m'a dit ce que je viens de vous rapporter et ce qui s'est trouvé vérifié par le verdict du conseil de guerre de Lyon. Que d'autres personnalités aient demandé à Valentin de ne pas défendre de Lattre, je n'en sais rien. Mon ignorance est totale là-dessus.

M. Pierre-Bloch. — Deuxième question: Je ne cacherai pas à la Cour que, non pas le secrétaire général, mais le commissaire adjoint à l'intérieur qui vous a reçu à Alger, c'est moi, et — vous vous le rappelez — vous avez été interrogé très longuement par mes services.

Dans les réponses que vous avez faites et que l'on peut retrouver au ministère de l'intérieur vous avez fait les mêmes déclarations que celles que vous venez de faire devant la Cour. Mais je dois faire une réserve: je crois, si votre mémoire ne vous fait pas défaut, que, dans la seconde partie de votre très long interrogatoire, vous avez été très sévère pour l'attitude du Maréchal refusant de venir en Afrique. Rappelez-vous bien?

Vous m'avez dit: « Personnellement, je n'ai qu'un désir, je ne veux pas faire de politique, je veux aller combattre... » et vous êtes parti sur le front où vous vous êtes battu, nous le savons, en Italie.

Vous avez été très sévère pour la seconde partie de la politique du Maréchal, après avoir dit tout ce que vous avez indiqué devant la Cour, que personne en France ne croyait plus à la politique du double jeu, que les Français maintenant voyaient clair et voyaient très nettement la trahison; je vous demande de vous rappeler cette déclaration que vous m'avez faite...

M. Trochu. — C'est vrai pour tout ce que vous venez de dire sur l'opinion de la France: il aurait fallu que je n'ai aucune antenne pour ne pas le savoir et pour ne pas dire ce que vous venez de répéter. Mais, je n'ai pas le souvenir que sur la question du départ, j'aie fait les déclarations que vous rapportez.

Je ne me suis pas trouvé à Vichy au moment où la question s'est posée, mais je savais la résolution du Maréchal qui avait déclaré à diverses reprises ne pas vouloir quitter le territoire français. C'est la raison pour laquelle, lorsque, en août 1943, je lui ai proposé la solution que j'ai exposée à la Haute Cour, je ne lui ai pas dit: « Partez pour Alger... » — je savais qu'il n'y partirait pas, il avait pris la résolution de ne pas quitter la France — je lui ai dit: « Nommez un président du conseil à Alger, débarquez Laval en même temps, et puis vous serez prisonnier; tant pis il faut bien que nous supportions tous ce qu'il faut pour le salut de la patrie...

Je ne crois pas — je suis même sûr — que sur la question du départ j'ai fait les déclarations dont vous vous souvenez.

Sur le reste, sur l'opinion en France, sur le fait que plus personne ne croyait au double jeu dans le sens où vous l'entendez, sur le fait que toute la population française était, d'ailleurs dès le début, contre les Allemands et contre la collaboration, c'est exact, là nous sommes d'accord; mais sur la question du départ, non, je ne suis pas d'accord, parce que, sans cela, j'aurais aussi bien dit au Maréchal au mois d'août suivant: « Partez ». Or, je ne lui ai pas dit: « Partez » je lui ai dit: « Nommez quelqu'un » parce que je savais qu'il ne voulait pas partir.

M. Pierre-Bloch. — Je crois, évidemment, que ce serait abuser de la Cour...

Mais il y a quelque chose qui pourrait nous départager, c'est votre témoignage qui a été pris en sténographie, vous vous en souvenez? Vous avez été interrogé pendant deux jours et vous avez confirmé — et je confirme — les relations que votre réseau — non pas vous personnellement — nous transmettait à Londres. Nous ne vous connaissions pas. Vous aviez fait demander par l'intermédiaire de votre réseau de rejoindre Londres, ce qui vous a été refusé...

M. Trochu. — Pardon. Non, ce qui m'a été d'abord accordé, et signé par le général de Gaulle lui-même... quand j'ai souscrit mon engagement dans les Forces françaises combattantes, au mois de mai 1943, si je me souviens bien, j'ai reçu du général de Gaulle par la radio clandestine un télégramme de félicitations dans lequel il était dit qu'il allait donner des ordres pour mon transfert. Par la suite, pour des raisons que j'ignore, et que je soupçonne politiques (cela n'a aucune importance, je n'en garde aucune amertume) on n'a pas donné suite à ce télégramme. Mais ce télégramme existe, si vous avez les minutes, vous pouvez le retrouver.

M. Pierre-Bloch. — Je ne sais pas si la Cour jugera cela intéressant; vous êtes un témoin à décharge. Je répète que votre interrogatoire existe au ministère de l'intérieur et je continue à affirmer qu'après avoir dit ce que vous avez indiqué de la politique du Maréchal — vous l'avez dit très nettement — qu'il n'était pas maître, que c'était Laval qui faisait tout — c'est incontestable, vous l'avez dit, vous avez été, quant à la seconde partie, très sévère à l'égard du Maréchal...

M. Trochu. — Je ne crois pas, pas pour la question du départ.

Un juré. — Le témoin nous a fait part de ses impressions au cours de ses visites

B 43983

H4192 – 0013

à l'accusé. Je voudrais demander, pour éclairer la religion de la Haute Cour, qu'il soit donné lecture d'un manuscrit, datant d'avril 1942, de la main de l'accusé, et qui semble être l'ébauche d'un message qui nous fixerait sur les intentions mêmes de l'accusé...

M. le premier président. — Monsieur le procureur général, est-ce que vous voyez à quel document il est fait allusion?

M. le procureur général Mornet. — Je n'ai pas bien entendu la question. Quel document?

M. le juré. — C'est un document qui daterait d'avril 1942, qui serait l'ébauche d'un message au peuple français, manuscrit de la main même de l'accusé, et non signé...

M. le procureur général Mornet. — Relativement à quoi?

M. le juré. — Relativement à la politique de l'accusé au cours des deux dernières années, notamment sur sa politique de collaboration.

M. le procureur général Mornet. — J'ai un document écrit de la main de l'accusé concernant ses sentiments vis-à-vis du général de Gaulle et, dans une certaine mesure, la politique de collaboration, document écrit au crayon et non signé.

M. le juré. — C'est cela...

M. le procureur général Mornet. — Je me propose d'ailleurs d'en faire état dans mon réquisitoire.

M. le juré. — Je demanderai que lecture en soit donnée après la déposition du témoin qui vient de parler des intentions du Maréchal.

M. le premier président. — Il en sera donné lecture quand on l'aura retrouvé.

Un juré. — Je prie le témoin de bien vouloir nous dire ce qu'il pensait de l'attitude du Maréchal lorsqu'il a déclaré qu'il marchait la main dans la main avec celui qui souhaitait la victoire de l'Allemagne?

M. Trochu. — Mon sentiment a été celui de toute la France, c'est-à-dire absolument opposé à une déclaration pareille. Mais je vous ai dit tout à l'heure — et c'est la raison pour laquelle je ne crois pas, en mon âme et conscience, que le Maréchal ait trahi — que cela faisait partie du décor de ce double jeu que seul il avait le droit de pratiquer. Car, je me suis bien exprimé tout à l'heure, le double jeu, il y a beaucoup de gens qui l'invoquent, mais le double jeu d'un particulier, c'est zéro; tandis qu'un chef d'Etat et un ministre des affaires étrangères ont quelquefois, je le répète, le droit et le devoir de jouer le double jeu.

Il était évident, qu'en face des exigences de l'Allemagne et des moyens de pression qu'elle avait, il fallait, de temps en temps — c'est ce que j'imagine, car je vous ai raconté ce que je sais et je ne sais pas tout, je n'étais pas le collaborateur du Maréchal, je n'ai pas suivi cela au jour le jour — il fallait, j'imagine, de temps en temps lâcher comme cela, pour aveugler l'ennemi, certaines déclarations qui étaient comme de la fumée quand on veut attaquer ou qu'on veut se défendre. Comment voulez-vous que je puisse vous dire, moi qui ai fait trois guerres et qui ai risqué ma peau dans la clandestinité, comme dans la Résistance, comme sur les champs de bataille, comment voulez-vous que je puisse vous dire que j'approuve complètement que le Maréchal ait mis sa main dans la main de quelqu'un qui souhaitait la victoire allemande? Certainement pas.

M. le premier président. — Rendez-vous compte que de dire: « Je suis en plein accord avec Pierre Laval », cela ne trompait peut-être pas les Allemands, mais cela trompait une partie importante de l'opinion publique française, cela engageait l'opinion publique française derrière cet homme...

M. Trochu. — En réalité, l'opinion publique française ne suivait pas. Personne ne suivait. C'est l'honneur de notre pays. Il y avait une bande de coquins, de lâches et de traîtres qui suivaient Doriot, Déat et d'autres gens et qui étaient par avance voués à l'asservissement et à la défaite; mais en dehors de cela, on aurait pu dire n'importe quoi, malgré tout le prestige du Maréchal, le Pape lui-même serait-il venu dire aux catholiques qu'il fallait suivre la collaboration, le peuple français était tout entier contre et cela ne pourrait avoir aucun résultat.

M. le bâtonnier Payen. — Le peuple français tout entier faisait une distinction essentielle entre le Maréchal et Laval. Le peuple français tout entier savait que le Maréchal n'était ni pour M. Laval ni pour la politique de collaboration.

Me Isorni. — Je voudrais apporter une précision parce que, dans la question posée par M. le juge, il y a une erreur de fait.

M. le juge a dit: comment expliquez-vous que le Maréchal ait déclaré qu'il marchait la main dans la main avec Laval, alors que celui-ci avait déclaré lui-même qu'il souhaitait la victoire de l'Allemagne?

Voilà où est l'erreur de fait. C'est qu'il faut situer les choses dans le temps. Il y a deux déclarations, celle du Maréchal et celle de Pierre Laval. Or, celle du Maréchal, disant: « Je marche la main dans la main avec Laval » est antérieure à la déclaration de Pierre Laval, disant: « Je souhaite la victoire de l'Allemagne ».

M. le procureur général Mornet. — C'est exact.

Un juré. — Le témoin pourrait-il nous dire dans quelle mesure il estime que l'accusé est responsable de la poursuite par des policiers français des résistants et des maquisards?

M. Charles Trochu. — Je crois, monsieur le président, quand tout à l'heure, je vous ai dit quel était le peu de portée de ce pouvoir dictatorial du Maréchal, vous avoir dit ce que je pouvais en penser.

L'autre jour, M. Léon Blum s'est servi ici d'une image extrêmement curieuse et amusante: il a dit que le Maréchal avait les pouvoirs d'un roi nègre. Je vous avoue que voir ce grand-père que Claudel a chanté et qui nous semblait à nous, si débonnaire, transformé tout à coup en cannibal couronné, cela nous a semblé assez curieux. Mais, il y avait tout de même dans l'image de M. Léon Blum une part importante de vérité.

Car, en effet, dans ce royaume de Vichy, les choses se passaient en général comme dans ces royaumes nègres de l'Afrique équatoriale, où ce n'est pas en réalité le roi qui gouverne, surtout quand ce roi est très vieux, mais le Grand Sorcier. Et le Grand Sorcier, il s'est appelé Pierre Laval, il s'est appelé Flandin, qui était vraiment, lui, un très grand sorcier; il s'est appelé Darlan, et il s'est appelé de nouveau Pierre Laval, qui, lui du moins, avait le physique de l'emploi. (*Rires.*)

Le même juré. — Deuxième question, qui est liée à la première: comment le témoin peut-il concilier la déclaration qu'il vient de nous faire avec ce qu'il a dit tout à l'heure, à savoir qu'en cas de transfert de la légalité en Afrique du Nord, plus un seul policier français ne pourrait traquer les maquisards et les résistants?

M. Charles Trochu. — Il est certain qu'on s'est servi du nom du Maréchal. Et vous verrez que tous les accusés, tous, Darnand en tête, viendront vous dire: c'est le Maréchal en personne qui m'a dit de fusiller.

Mais, en réalité, si nous n'étions pas ici devant une Cour de justice qui peut avoir d'autres idées en ce qui concerne la détermination des responsabilités personnelles de l'accusé, si nous étions devant une cour d'assises, je vous dirais: mais l'accusé n'en a jamais rien su! Et c'est d'ailleurs la vérité. Je parle tout au moins jusqu'en février 1943, car, après, je suis allé ailleurs, comme je l'ai dit, et je ne suis plus revenu à Vichy.

Mais en dehors de quelques grandes idées que le Maréchal poursuivait, ses ministres gouvernaient pour lui sans rien lui dire. Si l'on voulait trouver à Vichy quelqu'un qui ne sache rien de ce qui se passait dans les ministères, il n'y avait qu'à aller trouver le Maréchal, il n'en savait rien.

Un juré. — Monsieur Trochu, au cours de votre déposition, et au cours de votre dernière réponse à un de nos collègues, vous avez essayé de nous démontrer que le Maréchal était en somme irresponsable d'un certain nombre d'actes de ses collaborateurs. Mais, d'autre part, vous avez dû reconnaître la parole prononcée à plusieurs reprises par le Maréchal lui même: je suis seul responsable et c'est moi que l'Histoire jugera. Comment appréciez-vous cette parole?

M. Charles Trochu. — Je pense que le Maréchal en disant cela prenait des responsabilités que peut-être il n'avait pas et qu'il pensait surtout aux grandes lignes de sa politique qui l'intéressaient.

Maintenant, monsieur le juré, laissez-moi vous dire que suis ici témoin, que je ne suis pas avocat. Je ne suis pas là pour plaider pour le Maréchal Pétain; je suis là simplement pour dire la part de vérité que je connais. J'ai répondu tout à l'heure à quelqu'un qui me demandait mon sentiment, parce qu'il était bien évident que je ne pouvais pas m'associer à une déclaration en faveur de l'Allemagne, faite par l'homme qui a dit: je souhaite la victoire de l'Allemagne. Mais je ne puis dire que ce que je sais, et pas autre chose.

Le même juré. — C'est qu'il m'avait semblé qu'à certains moments votre déposition prenait des allures de plaidoirie.

Me Isorni. — C'est dans la tradition.

M. Charles Trochu. — Peut être, mais ce n'est pas mon cas. Lorsque M. le premier président m'a demandé de parler sans haine, j'aurais pu, non pas comme M. Paul Reynaud, promettre de déposer sans haine, mais plutôt promettre de plaider sans amour... je veux dire de déposer — c'est la faute de M. le juré si je me trompe dans les termes: il m'a dit: « Vous avez plaidé », vous voyez où vous m'entraînez!

Un juré. — Je voudrais demander au témoin si, ayant reçu la francisque des mains du Maréchal, si je ne me trompe, il la porterait encore aujourd'hui.

M. Charles Trochu. — Monsieur le président, je suis assez heureux que l'on m'ait posé cette question sur la francisque, car on a raconté beaucoup d'histoires sur la francisque et je vais pouvoir dire ce que c'était que la francisque à l'origine.

Je me suis trouvé un jour, à la fin de septembre, quelques jours après l'affaire de Dakar, dans le bureau du secrétaire général du Maréchal. Il y avait deux francisques sur la table: c'étaient les deux premières, des prototypes qu'on avait envoyés d'un magasin de Lyon. Le Maréchal a pris une francisque et m'a dit: Tenez, vous vous êtes bien battu, vous aurez la première.

M. le premier président. — C'était comme une prime donnée dans un magasin qui ouvre la première fois!

B43984

H4192 – 0014

M. Charles Trochu. — Exactement. De même que j'avais été nommé président du conseil municipal de Paris à titre militaire, je recevais la francisque à titre militaire. Je suis amené souvent à me demander si je suis militaire ou civil; c'est toujours à titre militaire que les choses de ce genre m'arrivent. Mais ce que je dois vous dire, pour vous éclairer et pour éclairer M. le juré, c'est que la francisque à l'origine n'était pas du tout ce qu'on a pu imaginer.

Après avoir reçu ce hochet, je suis allé trouver du Moulin de La Barthète — toujours lui — et je lui ai demandé: « Qu'est-ce que cela? » Il m'a répondu: « C'est un insigne qu'on va répandre à des centaines de milliers d'exemplaires dans Paris, parce que les Allemands, à l'heure actuelle, interdisent tout insigne français en dehors de celui de Doriot. Et c'était à l'époque exact; je crois qu'à ce moment-là, le R. N. P. de Déat n'était pas encore installé à Paris.

Voilà l'origine: je ne vous dis pas que c'est ce qui s'est passé après. Nous voulons, m'a dit La Barthète, que ce soit comme l'insigne personnel du Maréchal; les Allemands ne pourront pas l'interdire et nous voulons que, pour un type qui portera l'insigne de Doriot, il y en ait cinquante qui portent les couleurs tricolores figurant sur cet insigne ».

J'ai dit alors que cela me paraissait fort bien.

Et il en a été ainsi pendant des mois.

Mais vous savez ce qui se passe tout naturellement dans les milieux militaires. Immédiatement il s'est trouvé quelqu'un, un général ou un futur grand chancelier de la Légion d'honneur, pour dire: nous allons faire de cela un insigne, une distinction particulière. Et cela a complètement changé de nature. A partir de ce moment, d'ailleurs, je ne m'en suis plus occupé.

Maintenant, pour vous dire vrai, je vous dirai que j'ai rendu ma francisque au mois de décembre 1942, parce que, sans que le Maréchal d'ailleurs y ait été pour rien, on avait retiré cet insigne à un de mes amis qui avait été arrêté au moment où il franchissait la frontière d'Espagne. Immédiatement et avant même de savoir s'il serait déclaré coupable par les Allemands, on l'avait révoqué de ses fonctions de sous-préfet, avant même — encore une fois — que les Allemands se soient prononcés, et on lui avait retiré sa francisque. J'ai dit alors que je ne la porterais plus et j'ai rendu l'insigne.

Un juré. — En dehors de ce fait particulier qui vous a fait rendre la francisque, j'aimerais avoir de vous une réponse plus catégorique. Vous avez l'habitude d'ailleurs de répondre de façon très nette.

M. Charles Trochu. — Vous me connaissez depuis longtemps.

M. le juré. — Je vous connais en effet depuis longtemps. Nous avons siégé ensemble au conseil général, jusqu'au moment où j'ai été démissionné d'office et où je n'ai plus mis les pieds à l'Hôtel de Ville, estimant que ce n'était plus la maison du peuple.

Je voudrais savoir si, après avoir su ce que vous savez des événements passés et des erreurs commises sous la présidence de l'accusé, et ayant été décoré par M. de Gaulle, vous porteriez la francisque qui vous a été donnée. En dehors de ce cas particulier qui fait que vous l'avez rendue parce qu'elle avait été retirée à un de vos amis, si vous aviez à mettre des décorations, feriez-vous état de celle-là?

M. Charles Trochu. — Vous me connaissez depuis longtemps, croyez-vous que si je croyais devoir la porter, je ne l'aurais pas mise au revers de mon veston en arrivant ici?

M. le premier président. — Est-ce que ceci est d'un très gros intérêt pour l'affaire?

Le même juré. — Je voulais savoir si le témoin, ayant reçu la francisque à l'origine, était resté à l'égard de cet insigne dans les mêmes sentiments. (*Murmures dans la salle.*) J'ai posé la question et le témoin y a répondu. Il n'appartient à personne d'apprécier ma question. Ce n'est pas à l'auditoire que je demande de répondre.

M. le premier président. — M. Trochu, vous avez répondu.

M. Charles Trochu. — J'ai répondu, Monsieur le président.

Me Isorni. — Je voudrais apporter une précision à l'occasion d'une question posée par un des membres de la Haute Cour en ce qui concerne la responsabilité prise par le Maréchal vis-à-vis de l'histoire. C'est une phrase qu'on répète à propos de tous les actes qui ont été commis par ses ministres, mais elle a été prononcée dans un cas tout à fait particulier.

Il s'agit d'une phrase qui a été prononcée dans un cas particulier, le 29 octobre 1940, après Montoire. C'est à propos de la politique de Montoire et sur la rencontre de Montoire que le Maréchal a déclaré: « C'est moi le chef, c'est moi qui prends mes responsabilités et c'est moi seul que l'Histoire jugera ». C'est donc sur le fait précis de Montoire que cette phrase du Maréchal a été prononcée.

M. le procureur général Mornet. — C'est tout à fait exact.

(*L'audience est suspendue à quinze heures quarante.*)

(*L'audience est reprise à dix-sept heures dix.*)

M. le premier président. — Pendant cette longue suspension d'audience, la Cour a délibéré sur un point qui nous paraît capital: il est indispensable, pour que la lumière soit faite sur ce procès, d'entendre un homme dont le nom a été déjà très souvent évoqué, c'est M. Pierre Laval.

M. Pierre Laval est arrivé hier soir. Il est à notre disposition et personne ne comprendrait que nous ne l'entendions pas.

Je décide donc, en vertu de mon pouvoir discrétionnaire, que nous entendrons M. Pierre Laval, demain, à 1 heure 1/2.

M. le bâtonnier Payen. — Je demande à présenter une observation.

M. le premier président. — Vous avez la parole, monsieur le bâtonnier.

M. le bâtonnier Payen. — Messieurs, assurément, personne ne désire plus vivement que nous que la lumière soit faite sur le rôle qu'a joué M. Pierre Laval et sur l'influence, à notre sens néfaste, qu'il a exercée.

Mais ce n'est pas — permettez-moi de le faire observer — la comparution de M. Pierre Laval à l'audience qui permettra de faire la lumière.

Les affirmations, les dénégations, les contestations qu'il apportera, il faut tout de même qu'elles soient vérifiées. Vous n'imaginez pas, je suppose, qu'elles seront vérifiées et contrôlées suffisamment par les protestations qui s'élèveront de la part de ceux qu'il aura attaqués.

Nous allons revoir ce que nous avons vu hier et avant-hier: des duels... appelez-les « réquisitoires », appelez-les « plaidoiries *pro domo* », comme vous voudrez, mais, enfin, de longues discussions entre différentes catégories de témoins, et il n'en sortira rien puisque la seule façon de procéder — ce n'est pas moi qui l'ai inventée — c'est le code d'instruction criminelle — c'est de recourir à des recherches de police, au besoin à des confrontations de témoins, à des interrogatoires... bref, de faire une instruction.

Par conséquent, et la chose étant d'importance, nous allons déposer des conclusions demandant respectueusement à la Cour d'ordonner qu'une instruction sera réouverte pour entendre M. Laval.

Je pense que ces paroles n'ont pas besoin d'un plus long commentaire, de plus longues explications. Voici les conclusions:

« Plaise à la Haute Cour,

« Attendu que les membres de la Haute Cour de Justice ont demandé l'audition, en qualité de témoin, de M. Pierre Laval;

« Attendu que le Maréchal Pétain ne peut dans l'intérêt de la vérité, que s'associer avec force à cette demande;

« Mais attendu qu'il est impossible que cette audition puisse se faire à l'audience sans que les faits affirmés ou les documents produits aient d'abord subi le contrôle normal et nécessaire d'une juridiction d'instruction;

« Attendu que l'audition de M. Pierre Laval par cette juridiction et la communication des documents à la Défense s'avèrent ainsi indispensables;

« Qu'un supplément d'information s'impose donc;

« Par ces motifs,

« Ordonner un supplément d'information à l'effet d'entendre M. Pierre Laval sur les faits reprochés à M. le Maréchal Pétain ».

Et vous remarquerez qu'il ne s'agit pas de mélanger l'affaire Pierre Laval à l'affaire Pétain; qu'il s'agit simplement de demander que les dépositions qu'il a l'intention de faire ou les accusations qu'il a l'intention de formuler contre le Maréchal Pétain dans l'affaire Maréchal Pétain, soient soumises à l'instruction régulière, normale.

M. le premier président. — Monsieur le procureur général, avez-vous des observations à présenter?

M. le procureur général Mornet. — Ces conclusions me paraissent prématurées. Attendons les réponses que Pierre Laval fera aux questions qui lui seront posées et, d'après ces questions, vous verrez s'il y a lieu de maintenir vos conclusions et de les développer.

Mais attendons, tout au moins, la comparution de celui dont, pour ma part, je n'attends pas grand chose!...

M. le premier président. — La Cour se retire pour en délibérer.

(*L'audience est suspendue.*)

(*L'audience est reprise à dix-sept heures vingt.*)

M. le premier président:

« La Haute Cour,

« Vu les conclusions déposées au cours de la présente audience,

« Attendu qu'il entre dans les pouvoirs discrétionnaires du président d'ordonner la comparution de témoins, dont, au cours de débats publics, l'audition paraît utile à la manifestation de la vérité;

« Qu'il est encore prématuré d'apprécier avant même que le témoin ait été entendu, ses déclarations rendront indispensable un supplément d'information, ce dont d'ailleurs la Haute Cour restera seule juge;

« Par ces motifs:

« Rejette les conclusions ci-dessus visées ».

(*L'audience est levée et remise au lendemain.*)

Compte rendu in extenso des audiences transmis par le Secrétariat général de la Haute Cour de justice.

Prix: 7 francs

B 43985

H4192 -0015

N°3

PROCES DU MARECHAL PETAIN

Extrait de la déposition de M. NOEL

.....

J'ai obtenu également un certain nombre de réponses qui, je crois, auraient pu être utilisées dans la suite, de la part des généraux allemands, du général JODL, celui qui a signé à REIMS, au mois de mai dernier, la capitulation sans condition de l'Allemagne et du général, futur maréchal, KEITEL, qui, quelques semaines après, devait signer à BERLIN la ratification de cette capitulation.

C'est ainsi que je les ai amenés à déclarer de la façon la plus catégorique qu'en aucun cas ils ne se mêleraient d'administration, que les droits qu'ils se faisaient reconnaître par la convention étaient purement et simplement ceux qu'en pareil cas le droit international les usages internationaux reconnaissent aux armées d'occupation, c'est-à-dire ceux indispensables pour assurer la sécurité, les transports, les besoins en ravitaillement de ces armées. Et de même en pensant à l'Alsace et à la Lorraine, je leur ai fait dire que les autorités administratives et judiciaires des territoires occupés resteraient en place, en fonction, et pourraient librement correspondre avec le Gouvernement.

.....

/MD

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NUERNBERG, GERMANY
RF Exhibit 3
Filed 11/12/46

RF 3.

H-4192

GB-213

RF 3.

H4192 - 0016

C-135